

04/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

**Présents :**

Anne BISAGNI-FAURE, Timothé BULTINGAIRE, Dominique CARDON, Nicolas CHAUSSIN, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Antoine DEFRUIT, Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Romaric LAZERGES, Thomas LE CORRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-Christine LEPETIT, Anaïs PICART, Nathan RIVET, Elphie SANTISO, Louis SCHWEITZER, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE, Ethan WERB, François WERNER, Cornelia WOLL.

**Absents ou excusés :**

Jean-François HUCHET, François-Joseph RUGGIU, Emma SALLEY, Santa TARDIEUX (procuration à Antoine DEFRUIT).

**Assistaient à la séance :**

Yann ALGAN	Doyen de l'École d'affaires publiques
Nelly ANTOINE	Représentante du recteur
Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Sandra BIONDO	Responsable du parcours civique au Collège universitaire
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice exécutive de l'École d'affaires publiques
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Bénédicte DURAND	Administratrice provisoire de Sciences Po
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Vanessa SCHERRER	Directrice des affaires internationales
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

I. Vote relatif à l'horaire de début du Conseil	2
II. Présentation de l'École d'affaires publiques et du projet des classes préparatoires Talents	2
III. Bilan 2020 des admissions et point d'étape sur la campagne 2021	14
IV. L'année académique 2021-2022 pour les 3A et point d'étape sur le parcours civique	23
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 mars 2021	30
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	31

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

*La séance est ouverte à 8 h 33 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Je vous rappelle que la réunion est enregistrée, vous avez dû recevoir la petite demande d'acceptation à l'instant. Je voudrais commencer par parler de ce qu'il s'est passé hier. La haine antisémite a sali les murs de Sciences Po. Sciences Po a porté plainte et nous espérons tous vivement que cet acte odieux ne restera pas impuni. Si notre école est visée, ce n'est pas le fait du hasard ; notre institution incarne des idéaux d'ouverture, de diversité, de lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Au nom du Conseil de l'institut, je condamne fermement ces insultes qui visent notre institution, mais qui visent aussi une communauté à qui l'histoire a appris que les insultes sont lourdes des pires menaces.

Je souhaite également mentionner les inscriptions islamophobes dont le centre culturel islamique Avicenne à Rennes a été victime dimanche qui sont tout aussi condamnables et abjectes. Le racisme et l'antisémitisme doivent être combattus sans relâche, nous devons nous montrer unis et ne pas laisser gagner la violence. Je vous remercie. Nous passons à notre ordre du jour sans transition, mais en ayant en tête que nous sommes dans une période extrêmement difficile pour toutes et tous.

**I. VOTE RELATIF A L'HORAIRE DE DEBUT DU CONSEIL**

**Jeanne LAZARUS**

En accord avec le bureau, je vous propose de garder l'horaire de 8 h 30 tant que nous sommes en visio. Dès que nous pourrons à nouveau nous retrouver, nous pourrons revenir à l'horaire de 9 heures qui permet à tous ceux qui ont des enfants de les déposer sans difficulté.

Je mets donc cette proposition au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Madame GASMI, vous devez nous annoncer les procurations.

**Ismahane GASMI**

Oui, j'ai une procuration : M<sup>me</sup> TARDIEUX à M. DEFRUIT.

**Jeanne LAZARUS**

Vote contre ? Abstention ?

*Le Conseil de l'institut émet un avis favorable à l'unanimité des votants pour débiter le conseil à 8h30 pour les séances à distance et à 9h pour les séances en présentiel.*

**II. PRESENTATION DE L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES ET DU  
PROJET DES CLASSES PRÉPARATOIRES TALENTS**

**Jeanne LAZARUS**

Je remercie Yann ALGAN, le doyen de l'École d'affaires publiques, et Anne-Solenne DE ROUX, la directrice exécutive de l'école, d'être venus ce matin nous faire une présentation qui sera à la fois une présentation de l'école et une présentation du projet classes préparatoires Talents.

**Yann ALGAN**

Bonjour à toutes et à tous. Merci, madame la présidente. Vous nous avez proposé un défi un peu considérable qui est de présenter à la fois l'École d'affaires publiques et le projet de classes préparatoires Talents. Nous allons essayer de respecter notre temps en passant rapidement tout d'abord sur la

présentation de l'École d'affaires publiques. Nous allons la présenter à deux voix avec Anne-Solenne DE ROUX. Pour rappel, le projet de cette école, en accord avec les différents conseils de l'École est de pouvoir véritablement former des citoyens à trouver des solutions qui soient innovantes, qui soient aussi responsables pour le bien commun, et ce, dans toutes les dimensions des affaires publiques avec une perspective au niveau territorial, au niveau national, européen et international. Pour cela, nous avons construit une formation qui puisse mobiliser tout d'abord une approche pluridisciplinaire, bien sûr ancrée sur les sciences sociales et ouverte à tous les savoirs, qui puisse être irriguée par la recherche, irriguée aussi par l'apport de praticiens à partir d'une pédagogie innovante permettant vraiment de développer les compétences professionnelles de nos étudiantes et de nos étudiants.

Je rappelle que la formation proposée à l'heure actuelle se compose dans la formation initiale, de deux masters en deux ans, le master en politiques publiques et le master affaires européennes qui proposent des tronc communs et une déclinaison ensuite en 11 spécialités telles que l'administration publique, culture, santé, sécurité et défense, environnement et développement durable, je reviendrai sur l'ensemble de ces spécialités, ainsi que des doubles diplômes avec des partenaires nationaux et internationaux. On propose une préparation aux concours de la haute fonction publique qui sera l'objet d'une discussion plus approfondie dans un instant, et de deux masters en un an, le master de *public affairs* et le master en arts politiques. Les enseignements sont proposés à parts égales sur le prochain transparent par la communauté de faculté permanente et également par de très nombreux praticiens. C'est cet équilibre qui fait vraiment la richesse de la formation avec au total 828 intervenants. Nos étudiants et nos étudiantes sont très nombreux dans cette école. Nous avons en moyenne 2 200 étudiants, dont 30 % d'internationaux issus de 60 nationalités.

- Les principales cohortes proviennent du collège universitaire : 57 % ;
- 17 % proviennent de la procédure internationale ;
- 21 % de la procédure nationale avec une répartition de 50 % de femmes et 43 % d'hommes dans nos différents masters.

Si on se focalise sur la formation plus spécifiquement, on a conçu en formation initiale deux masters de politiques publiques et en affaires européennes qui se distinguent par leur tronc commun – et je reviendrai sur cette question dans un instant. Dès le premier semestre, l'ensemble de nos étudiants et nos étudiantes suivent en parallèle de leurs cours de tronc commun une spécialité de leur choix parmi 11, avec un très large de choix de cours électifs. Ils peuvent construire progressivement leur parcours avec une montée en gamme de la professionnalisation au fil des deux années.

Si nous passons un peu plus dans le contenu des cours de tronc commun, et c'est un point vraiment important dans le projet pédagogique de cette école, les deux masters de politiques publiques et le master affaires européennes se distinguent par la coloration plus ou moins européanisée de ces cours. nousproposons cependant à tous les étudiants 5 grands domaines d'étude en économie publique, en gouvernance démocratie et politique publique, en analyse et évaluation des politiques publiques, en management gestion de projet et négociations et un dernier module d'étude de cas sur lequel je reviendrai. Ces cours sont majoritairement donnés par des chercheurs de la faculté permanente qui permettent vraiment de donner une colonne vertébrale à nos étudiants face aux grands défis de notre temps. Si je prends juste le parallèle de la crise de la Covid-19, ils puisent dans ces cours non seulement une expertise sur le raisonnement scientifique, sur l'analyse aussi des données à partir du cours d'évaluation des politiques publiques qui sont aussi mises dans une situation de penser en situation d'incertitude, de mise en œuvre de politiques publiques dans le cadre de module de gestion de projets. Ils sont aussi capables de pouvoir comprendre les grands enjeux aussi bien institutionnels, politiques, juridiques et économiques d'une telle crise et sont mis en situation, notamment dans les modules d'étude de cas, véritablement, de prise de décision dans un contexte de gestion de crise. Le master affaires européennes décline les mêmes thématiques très larges, mais avec une perspective un peu plus européanisée.

Quant aux spécialités, on vous les présente dans le prochain transparent. Elles sont au nombre de 11.

- Administration publique ;
- Sécurité et défense ;
- Culture, aussi déclinée en anglais ;
- Santé ;
- *Digital and public policy* ;
- *Economics and public policy* ;

- *Energy, environment and sustainability;*
- *Europe in the world;*
- *Management and public affairs;*
- *Politics and public policy;*
- *Social policy, Social innovation.*

Ces spécialités sont en général prises en charge par un membre de la faculté permanente. Les étudiants doivent d'abord suivre des cours de spécialisation présentant les grands enjeux de chacune de ces thématiques. Et, tout au long de leur master, petit à petit, ils choisissent des voies de professionnalisation avec beaucoup plus d'études, soit d'études de terrain, soit d'études sectorielles, soit d'études plus spécifiques en fonction du secteur dans lequel ils veulent s'orienter.

Quant aux effectifs, l'école accueille à peu près 2 200 étudiants chaque année. Là, nous représentons les flux pour les entrées dans les masters en deux ans. On reçoit à peu près 800 étudiants au total chaque année dont la majeure partie provient, et ce sont les projections pour 2021, un peu plus de 500 du collégial universitaire. Et ensuite, une répartition entre les internationaux et ceux issus de la procédure nationale sachant que comme nos effectifs sont capés, et qu'il y a un afflux important d'étudiants et d'étudiantes, et on s'en réjouit, issus du collégial universitaire, nous avons une évaluation délicate au niveau des procédures internationales et des procédures nationales, surtout pour aller chercher des étudiants et des étudiantes avec des parcours très divers qui puissent aussi bénéficier et partager leur expertise dans les différentes filières. Par exemple, les filières autour des questions d'environnement et de développement durable, les filières autour des problématiques de digital et de politiques publiques essaient d'accueillir des profils un peu plus d'ingénieurs, et la filière autour de santé d'accueillir des profils plus de médecins. Nous sommes en train de créer un double diplôme avec l'université de Paris sur ces dimensions.

Un temps important de la formation s'inscrit dans ce que l'on appelle le laboratoire d'innovations publiques. Pour dire les choses simplement, lorsqu'on a lancé cette école d'affaires publiques il y a maintenant six ans, l'une des grandes interrogations et préoccupations de l'ensemble des membres des différents conseils était vraiment de pouvoir recréer un lien de confiance entre les citoyens, les responsables et les experts. Cette école s'est créée dans un climat, comme on le sait, toujours pertinent et important à l'heure actuelle de très forte défiance des citoyens vis-à-vis de leurs institutions, vis-à-vis de leurs experts, vis-à-vis des prochains responsables, c'est-à-dire, potentiellement vis-à-vis de nos propres étudiantes et étudiants. Il est donc vraiment essentiel de les former pour être capable de trouver des solutions concrètes qui améliorent la vie de nos concitoyens, qui améliorent le fonctionnement de nos administrations ou des entreprises et qui puissent aussi être irriguées par le questionnement par une approche de recherche. Pour cela, nous avons élaboré différents modules, tels que le module d'étude de cas. Nous avons créé une bibliothèque de 40 études de cas où nos étudiantes et étudiants travaillent par petits groupes de 15 sur des cas réels qui sont advenus de réformes, souvent de réformes inabouties. C'est là où ils apprennent le plus, par exemple, sur Notre-Dame-des-Landes, ou ce peut être sur la question du droit à l'erreur.

Ils sont tous passés dans des modules de simulation où ils apprennent à négocier dans des situations d'incertitudes et d'environnement complexe. Ils apprennent aussi vraiment à travailler en groupe sur des défis qui sont proposés dans l'incubateur des politiques publiques pendant tout un semestre ; ils doivent travailler sur de grands questionnements posés par des acteurs publics ou privés et ont trois mois pour aller de la phase d'idéation jusqu'à la phase de résolution et de proposition d'une vraie réforme, d'un vrai prototype. Cette année, par exemple, un groupe d'étudiants a proposé une solution relativement innovante sur le développement des maisons France Service dans l'ensemble des territoires qui est reprise maintenant par la Caisse des dépôts et la Banque publique des territoires. Nous proposerons également un certain nombre de certificats, notamment un certificat sur l'égalité hommes/femmes ou des certificats sur les objectifs de développement durable.

Un temps très important de leur scolarité pour celles et ceux qui le souhaitent : l'écriture d'un mémoire. De la même façon, nous nous sommes attachés à développer un ADN assez spécifique à l'école d'affaires publiques sur des mémoires en politiques publiques pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes, même celles et ceux qui ne veulent pas continuer dans un parcours de recherche, mais qui apprennent le questionnement de la recherche, le travail d'enquête, la méthodologie de la recherche. Ce module a notamment été développé par Bruno PALIER en partenariat avec un certain nombre de personnes de la faculté. On se réjouit maintenant du succès de ce type d'initiatives puisque cette année,

66 étudiants de toutes les spécialités se lancent dans ce travail de recherche alors que lorsque nous l'avons initié, ce projet concernait vraiment une infime minorité.

Nous proposons aussi à nos étudiants des parcours d'apprentissage. Nous aurons 166 apprentis pour l'année 2021-2022. Les domaines d'apprentissage sont vraiment très variés aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, au Sénat, à la mairie de Paris ou dans les différents ministères. Dieu sait si le ministère de la Santé a utilisé l'ensemble des connaissances et de l'expertise de nos étudiants au cours de la crise actuelle. Je tiens vraiment à souligner que ces parcours sont valorisés quels que soient ensuite les choix de nos étudiants. Nous nous réjouissons d'avoir maintenant un certain nombre d'étudiants lauréats des concours de la haute fonction publique qui passent aussi par l'apprentissage, ce qui leur donne des compétences très importantes et singulières par rapport à d'autres publics.

Enfin, je dis juste un mot sur les doubles diplômes de l'école. L'École d'affaires publiques s'inscrit dans ce que l'on appelle le *global public policy network*, un réseau d'écoles d'affaires publiques de par le monde qui propose notamment des doubles diplômes avec des universités telles que Columbia, la LSE, ou Lee Kuan Yew, un certain nombre de doubles diplômes avec d'autres universités internationales et des doubles diplômes nationaux, notamment avec l'école du Louvre, avec AgroParisTech, HEC ou Saint-Cyr.

L'École d'affaires publiques prépare également aux concours de la haute fonction publique et à tous les concours de la haute fonction publique, pas moins de 15 concours de la haute fonction publique non seulement nationale, française, mais aussi européenne. Le point très important à souligner, me semble-t-il, est que naturellement, l'École d'affaires publiques ne se résume pas à cette préparation aux concours. Je reviendrai sur ce point, mais plus de la moitié de nos étudiants s'orientent ensuite dans des questions des affaires publiques qui sont beaucoup plus en lien avec le secteur privé, le secteur associatif ou les organisations internationales. Nous les préparons tout au long de leur scolarité de master à autre chose que juste les concours administratifs. À partir de leur deuxième année de master ou une fois qu'ils sont diplômés, ils ont le choix de se lancer dans cette carrière qui est aussi une ambition affichée et extrêmement importante pour Sciences Po avec des résultats très élevés, en moyenne plus de 60 %, cela dépend des années, entre 60 % et 80 % de lauréats à l'ENA qui proviennent de l'école d'affaires publiques. Nous ne préparons pas juste à l'ENA, mais nous préparons à tous les autres concours tels que celui de directeurs d'hôpitaux, l'Inet, à l'EN3S, au concours de la ville de Paris, au concours de la banque de France ou du Sénat et de l'Assemblée. Je reviendrai sur les réformes annoncées pour ces concours administratifs.

Enfin, dire juste deux mots sur le fait qu'on prépare aussi de jeunes professionnels avec un minimum de cinq années d'expérience dans le master *public affairs*, le master en arts politiques. Nous proposons aussi tout au long de la scolarité un certain nombre de séminaires qui sont des temps importants de la vie de nos étudiants et de nos étudiantes sur le prochain transparent. Ils peuvent aussi bien apporter de grandes questions telles que la crise de la Covid-19, des questions de gouvernance numérique, de l'avenir de la démocratie, du développement durable ou de culture. Ce sont des temps d'échanges particulièrement précieux pour nos étudiants avec des acteurs des transformations actuelles des affaires publiques.

Je termine sur l'insertion professionnelle qui a été une préoccupation majeure de cette école de pouvoir accompagner l'ensemble de ces étudiants et de ces étudiantes non seulement à partir d'offres de stages, d'apprentissage, de rendez-vous de carrière, de petits-déjeuners hebdomadaires avec un certain nombre d'acteurs, mais aussi d'avoir mis en place tout un dispositif que l'on qualifie de référent carrière où l'ensemble de nos étudiants de M2 est accompagné par groupe par des référents qui appartiennent à l'ensemble de la communauté de Science Po, des Alumni et des personnes extérieures et qui permettent petit à petit de les aider à affiner leur projet professionnel et à les accompagner dans leurs démarches. Cela s'est avéré un dispositif absolument essentiel dans un contexte de crise actuelle. Les débouchés, pour le moment, sont vraiment à parts égales : 55 % des étudiants travaillent dans le secteur privé, 9 % au sein de l'organisation internationale et 36 % dans le secteur public. Nous sommes un peu dans une répartition un tiers secteur public, deux tiers secteur privé, secteur association ou organisations internationales.

Passons maintenant aux classes préparatoires Talents et revenons aux annonces gouvernementales sur l'ISP. Nous avons conçu ce projet avant les annonces du Président avec l'ambition de vraiment répondre à la demande de diversité sociale, mais aussi territoriale avec une volonté de renforcer l'attractivité de ces carrières dans la haute fonction publique, d'aller chercher de jeunes talents qui, pour le moment,

s'autocensurent et sont persuadés que ce type de carrière ne leur est pas proposé. C'était un élément de préoccupation constante dans l'école d'essayer d'augmenter le nombre de boursiers, non seulement au niveau du collège de Sciences Po, mais que nous puissions aussi le traduire ensuite au niveau de la prépa concours sachant qu'une grande majorité de nos élèves boursiers avait plutôt tendance à aller vers d'autres écoles et à s'autocensurer. À l'heure actuelle, nous avons à peu près 26 % de lauréats au concours qui sont des étudiantes et des étudiants boursiers au sein de l'École d'affaires publiques. Même si c'est un chiffre beaucoup plus élevé que n'importe quelle autre prépa concours à l'heure actuelle, on a quand même un angle mort, surtout sur les boursiers de catégorie 5 ou plus. Or, dans ce cadre, la ministre de la Fonction et de la Transformation publiques et le Président ont annoncé la création des classes prépa Talents qui proposent deux dispositifs : tout d'abord réserver un certain nombre de places dédiées pour des publics modestes aux différents concours, mais aussi de pouvoir acter non seulement une attractivité sociale, mais aussi territoriale avec une demande de travailler avec des partenaires universitaires, de travailler aussi avec un certain nombre d'acteurs dans chacune des régions pour monter des prépas territorialisées ouvertes et qui puissent très vite renforcer l'attractivité et renforcer l'oxygénation de la haute fonction publique. Ce dispositif s'accompagne aussi d'un support financier pour les établissements et les étudiants. Anne-Solenne, je te laisse un peu décrire le processus que nous avons mis en place.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Oui, merci beaucoup. Quand nous avons envisagé notre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère, nous avons décidé de nous rapprocher de trois partenaires : l'université de Reims Champagne-Ardenne, l'université de Poitiers et l'université de Sorbonne Paris Nord, d'un certain nombre de partenaires institutionnels locaux que sont le rectorat de Paris, les régions, les communautés urbaines, les municipalités, les départements, les CHU, le Crous qui ont tous répondu de manière très réactive et enthousiaste à notre appel. Nous nous sommes rapprochés aussi d'un certain nombre d'associations dont l'association Vertus & Talents, dont nous pourrions reparler si vous le souhaitez, qui a été créée par des diplômés de l'École d'affaires publiques qui ont réussi les concours et qui partagent avec nous ce souhait d'accompagner des étudiants dans leur préparation dans ces concours très exigeants. Nous avons proposé à l'ensemble de ces partenaires l'ouverture de trois classes préparatoires avec un même projet décliné sur trois sites, ce qui signifierait l'ouverture d'une classe préparatoire à Reims et à Paris en septembre 2021, et une à Poitiers dès septembre 2022.

Trois classes préparatoires qui permettraient donc à 20 étudiants au sein de chacune de ces classes prépas de se préparer à quatre concours :

- Le concours de l'ENA ;
- Le concours de l'Inet ;
- Le concours de l'EHESP pour lequel des voies d'accès spécifiques ont été ouvertes et ouvriront dès la rentrée de septembre 2021 ;
- Nous avons ajouté le concours de l'EN3S dont le programme est assez similaire à celui de l'EHESP de manière à ouvrir des perspectives aux étudiants qui rejoindront ces formations.

Qui seront nos 20 étudiants au sein de chacune de ces classes prépas ? Nous voulons évidemment nous appuyer sur le vivier d'étudiants boursiers de Sciences Po, comme le disait Yann, les 26 % que nous accueillons aujourd'hui en ciblant spécifiquement les étudiants issus des conventions éducation prioritaire et en ciblant aussi des étudiants qui ont un besoin spécifique d'accompagnement, qui sont les boursiers échelon 5 et plus que nous retrouvons peu dans nos prépas. Non seulement nous les retrouvons peu, mais ils réussissent moins bien pour une raison : ce sont des étudiants qui ont besoin de cet accompagnement spécifique. C'est ce qui nous rend très heureux dans ce projet : pouvoir réaliser quelque chose auquel nous réfléchissons depuis longtemps qui est de pouvoir attirer ces étudiants en mettant en place un dispositif à leurs besoins. Nous nous adressons aussi bien entendu au vivier d'étudiants boursiers des universités partenaires. Au-delà de ces étudiants, ce projet s'accompagne d'une mission bien spécifique de communication sur ce dispositif, de sensibilisation aux métiers, aux carrières, aux parcours dans la haute fonction publique. Pour mener ces actions de sensibilisation, il faut que nous puissions nous appuyer sur un ensemble de mesures qui existent ou qu'il faudra renforcer, qui nous permettront d'intervenir dans les lycées, voire dans les collèges des territoires concernés.

Ces classes préparatoires reposent évidemment sur un projet pédagogique que nous connaissons bien à Sciences Po en matière de préparation aux concours. C'est évidemment un savoir-faire qui encore une

fois, est adapté à des besoins très particuliers de ces étudiants. Il ne s'agit pas simplement de transposer ce qui existe à Paris et de le déployer à Reims ou à Poitiers, mais vraiment d'enrichir ce que l'on propose à Paris, afin de permettre à ces étudiants de réussir les concours qui sont très exigeants. Yann, je te laisse peut-être dire un mot sur la réforme annoncée en fin de semaine dernière.

### **Yann ALGAN**

Oui, en quelques mots. Le Président a annoncé la suppression de l'ENA et sa transformation en un Institut du service public à partir de janvier 2022. Cet institut proposera un tronc commun pour 13 écoles de service public. La scolarité en elle-même sera modifiée, les modalités de recrutement seront aussi vraisemblablement modifiées, mais avec un calendrier assez spécifique et singulier sur lequel je reviendrai. La seconde modification très importante est celle du déroulé des carrières sachant que l'intégration se fera dans un corps unique d'administration et avec une intégration dans les grands corps uniquement après cinq années d'expérience. Le Président a annoncé qu'il maintenait le classement de sortie qui servira surtout à la valorisation des premiers choix à l'issue de la scolarité sachant que les étudiants et les étudiantes ne pourront pas tout de suite rentrer dans les grands corps. Ils seront de toute façon principalement affectés dans des services déconcentrés, en particulier dans des rectorats, dans des préfetures, dans différents territoires, ou dans l'ensemble de l'administration déconcentrée. Ce classement de sortie ne servira pas nécessairement ensuite dans la valorisation de leur intégration dans les grands corps. Leur expérience de terrain et de gestion au cours de ces cinq années sera surtout privilégiée.

En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre de cette réforme, nous avons échangé avec le cabinet de la ministre, Amélie de MONTCHALIN. Tout d'abord, le concours 2021 ne sera pas modifié. Les modalités de concours ne seront donc pas modifiées. Vraisemblablement, celles de 2022 seront aussi conservées, car il est nécessaire d'avoir une année de latence entre la mise en œuvre de ces modifications et l'officialisation des textes législatifs. Autre point très important en revanche : si les modalités de concours ne changent pas pour notre cohorte d'étudiantes et d'étudiants 2021, la réforme sur le parcours de carrière sera mis en œuvre pour la cohorte entrante. Les étudiantes et les étudiants qui sont à l'heure actuelle dans une de ces écoles de la haute fonction publique ne sont pas affectés par la réforme. En revanche, l'ensemble des cohortes entrantes sera affecté par les nouveaux dispositifs de gestion de carrière.

Nous sommes à votre disposition pour éclaircir un peu plus cette annonce de création de l'ISP pour répondre à l'ensemble de vos questions.

### **Marie-Christine LEMARDELEY**

Merci, Yann ALGAN et Anne-Solenne de ROUX pour la présentation qui est très intéressante parce que nous connaissons tous votre école, mais c'est vrai qu'il y a eu des réformes. C'est bien d'avoir une vision actuelle. Je vous prie de m'excuser parce que je vais devoir vous quitter, le conseil de Paris siège maintenant à partir de 9 heures. Je voulais simplement vous réitérer le soutien de la ville de Paris comme je l'ai déjà écrit, nous avons eu des échanges à ce sujet. Si j'ai bien compris, il y aura déjà des élèves en septembre 2021, la ville de Paris sera prête à accueillir des stagiaires dès septembre 2021.

C'est vraiment un sujet qui nous intéresse, le fait de pouvoir se faire se rencontrer des apprentis ou des chercheurs en herbe ou des praticiens, comme vous dites, est très intéressant. À la ville, nous avons déjà une culture de cela puisque nous avons des boursiers Cifre et de nombreux stagiaires dans nos administrations. Voilà ce que je voulais vous dire et vous féliciter pour ce projet.

### **Yann ALGAN**

Merci beaucoup, Marie-Christine. Si je peux juste rajouter un petit mot : votre soutien sera vraiment précieux. Pour nous, il était vraiment important d'ouvrir une prépa Talents à Paris, en association avec l'université Paris Nord qui a un public de boursiers très élevés, et de pouvoir vraiment travailler avec vous et ces étudiants pour avoir une première expérimentation. Une première familiarisation sur le fonctionnement de la ville de Paris sera vraiment cruciale pour nos étudiantes et nos étudiants de la prépa Talents.

Je rajoute juste, ce qui reste informel, qu'à la suite des échanges avec le ministère, notre dossier prépa Talents est retenu. Ils nous demandent même d'en ouvrir beaucoup plus, en particulier à Dijon et en région Paca. Nous avons déjà trois beaux projets.

**Marie-Christine LEMARDELEY**

Vous pouvez compter sur nous en tout cas, merci.

**Thomas LE CORRE**

Merci beaucoup pour votre présentation. J'avais une question qui concerne la sélection, en tout cas l'entrée dans ce genre de prépa Talents sur les critères qui vous ont fait retenir. Vous avez parlé de CEP et de boursiers à partir de l'échelon 5. Ma question se recoupe en deux : d'abord, pour les CEP, pourquoi utilisez-vous cette terminologie, car j'ai cru comprendre qu'à Sciences Po, une fois que les étudiants sont rentrés par la procédure CEP, on a tendance à ne plus parler de procédure CEP. En ce qui concerne les boursiers échelon 5 ou plus, qu'est-ce ce qui vous a fait déterminer ce ratio et considérer que les échelons 0, 1, 2, 3, 4 n'étaient pas concernés par ces prépas Talents ?

**Elphie SANTISO**

J'avais une question sur le suivi administratif. A-t-on déjà pu quantifier quelle charge de travail cela va représenter tout au long de l'année ?

**Anne BISAGNI-FAURE**

Bonjour, merci vraiment beaucoup pour cette présentation. Vous avez effectivement évoqué l'attention aux boursiers et le travail notamment avec les Crous qui ont été sensibilisés dans les territoires concernés. Vous avez aussi évoqué l'information possible jusqu'au collège. Je pense que c'est vraiment une démarche très intéressante de partir très en amont et dans ce cadre, de travailler sur un package d'informations qui sont sur le parcours, mais beaucoup aussi sur les conditions matérielles. Je pense que les académies concernées seront très partantes pour travailler avec vous sur cet accueil dans les collèges. Vous savez que dans les collèges, des heures sont consacrées à l'orientation. Je pense donc que dans la constitution du package d'information, il serait intéressant de travailler avec les académies concernées. Le public concerné peut être extrêmement intéressé par le fait d'être rassuré sur les conditions matérielles de mobilité que cela va impliquer, notamment dans les académies comme Reims et Grand Est, et Poitiers et la Nouvelle-Aquitaine..

**Simon CORDONNIER**

J'avais une question sur l'École d'affaires publiques en général et sur les effectifs. On sait qu'à l'École des affaires publiques en particulier et dans les écoles en général, les effectifs sont difficiles à gérer puisqu'ils sont très importants. J'ai noté dans les projections 2021 que nous sommes certes en légère baisse par rapport à 2020 qui était une année exceptionnelle compte tenu de la difficulté qu'il y avait eu à anticiper le *yield* de présents par rapport aux candidats admis. Nous avons donc suradmis en 2020 et avons une explosion du nombre d'étudiants par rapport à 2019. On redescend très légèrement en 2021. Ce nouveau nombre d'étudiants qui est assez proche de celui de 2020 est-il considéré comme un nombre pérenne ? Si oui, avons-nous les moyens d'y faire face dans des conditions satisfaisantes, à la fois pour les étudiantes et pour les étudiants et pour l'équipe administrative ? Est-il envisagé une diminution progressive du nombre d'étudiants pour revenir à un niveau plus proche de celui de 2019 et des années précédentes ?

Si le niveau 2021 est considéré comme étant pérenne, cela se fera-t-il au détriment du nombre d'étudiants – ce n'est pas péjoratif ? Dans d'autres écoles, à l'inverse, y a-t-il une baisse plus importante ? Globalement à Sciences Po, c'est une question qui dépasse l'École d'affaires publiques, augmente-t-on significativement le nombre d'étudiants en master de manière pérenne ? Si oui, comment y fait-on face, à la fois en termes d'équipes pédagogiques et matériellement avec les locaux qui, malgré l'ouverture de Saint-Thomas, resteront contraints ?

**Jeanne LAZARUS**

Merci, je pense qu'une partie de la réponse à votre question viendra dans le point suivant avec M<sup>me</sup> CROUZET. Je vous laisse répondre à ce premier groupe de questions. Nous en aurons ensuite un deuxième.

### **Yann ALGAN**

Très bien, merci, madame la présidente. Je vais d'abord répondre aux questions de M. LE CORRE et revenir sur l'intervention de M<sup>me</sup> BISAGNI. Anne-Solenne, je te laisserai la parole pour discuter sur les questions d'accompagnement.

La question que vous posez, monsieur LE CORRE, est importante lorsque l'on se réfère au CEP ; il ne s'agit absolument pas d'un critère de sélection au niveau de ces classes prépas Talents. On mentionnait les CEP pour décrire l'état de nombre de boursiers entrants à Sciences Po. Ensuite, les critères de sélection essentiels seront basés sur le mérite, la motivation, sur la situation sociale, en particulier sur les conditions de ressources des parents et sur l'origine territoriale.

Nous avons une insistance peut-être un peu plus singulière et particulière sur les boursiers échelon 5 pour la raison suivante : nous avons mené tout un travail d'accompagnement des élèves boursiers au sein de la prépa concours avec des résultats honorables. On rappelle souvent dans nos discussions avec nos différentes écoles, et elles nous en sont d'une certaine façon reconnaissantes, que Sciences Po assure l'essentiel de la diversité de leur recrutement. Lorsque l'on analyse beaucoup plus finement l'origine de nos étudiantes et de nos étudiants, lorsqu'on les groupe quels que soient l'échelon ou les bourses, on est dans des taux autour de 23 % et 26 %. Lorsque l'on se focalise beaucoup plus sur les boursiers échelon 5, on tombe sur des taux de lauréats autour de 4 % donc beaucoup plus faibles. On constate surtout une véritable autosélection.

Le critère échelon 5 ou plus ne sera pas le seul, naturellement. Nous serons ouverts à des critères beaucoup plus larges. Pour nous, ce sera un point de vigilance vraiment très important de pouvoir se saisir pleinement de cette réforme pour porter le plus haut possible l'ambition de diversification, les recrutements des talents dans la haute fonction publique. Ce qui me permet de faire la transition avec la remarque de madame la rectrice en insistant sur le fait qu'effectivement, l'attractivité de ces parcours, l'attractivité de ces carrières ne se fait pas juste au niveau des masters. Malheureusement, d'une certaine façon cette année, vu les contraintes de temps, nous allons devoir nous concentrer uniquement sur des campagnes de sensibilisation au niveau des étudiants de master 2. Il s'agit bien de pouvoir réfléchir à une campagne de sensibilisation à terme dès le lycée, dès le collège. Ce type de parcours se travaille tout au long d'une scolarité. Le travail avec les rectorats, les académies pour être présents dans les lycées, dans les collèges, pour être présents dans les universités ensuite, pour petit à petit sensibiliser et accroître l'attractivité de ces fonctions auprès du public qui pour le moment s'autocensure, sera vraiment au cœur du projet de ces classes prépas Talents de Sciences Po.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Je poursuis sur la manière dont on a anticipé la charge de travail supplémentaire que la création de ces classes prépas allait entraîner. C'est évidemment un exercice auquel on s'est livrés au moment où on réfléchissait au contenu même du projet. Nous ne sommes que tous les deux avec Yann aujourd'hui, mais celui qui va piloter le projet est Farzad KHODABANDEHLOU, le responsable pédagogique de la prépa concours qui met beaucoup d'énergie et d'enthousiasme dans ce projet. Le temps qu'il consacre aujourd'hui à ce projet sera le même que celui qu'il va consacrer dans la mise en œuvre. Nous avons des relais organisés au sein des universités partenaires et qui sont importants. Nous avons mentionné dans la présentation les noms des responsables pédagogiques qui sont associés à cette prépa et qui vont travailler avec nous au sein de chacune des universités. Nous avons aussi prévu un certain nombre d'heures de soutien lors de la première année de manière à pouvoir coordonner plus facilement le projet puisque nous savons qu'il y a un coût d'entrée nécessairement la première année un peu plus important, le temps de mettre sur pied l'ensemble des éléments de ce projet. Sur place, au sein des campus, nous n'avons pas besoin d'un responsable pédagogique puisque ce projet est piloté par Paris. Nous avons besoin d'un relais administratif pour coordonner la réservation de salles et faire de l'orientation des étudiants.

Nous avons mesuré ce temps et l'avons fait aussi en concertation avec les trois assistantes de la prépa concours qui sont situées à Paris.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Sur la question de M. CORDONNIER, sur les effectifs de l'école en augmentation ?

### **Yann ALGAN**

Je peux en dire un mot. Madame la présidente, vous sembliez indiquer que nous reparlerions de ce point. Tout d'abord, Simon sait de quoi il parle venant de l'École d'affaires publiques. Effectivement, la charge est extrêmement lourde dans cette école. Je crois qu'elle est aussi importante dans l'ensemble des autres écoles. Nous avons un point de vigilance sur les effectifs. Nous pensions avoir un peu moins d'étudiants après le pic de l'année 2020. Maintenant, il se trouve que nous avons un afflux assez important d'élèves du collège qui a encore augmenté par rapport aux années précédentes, qui provient, si je comprends bien, d'un effet de bascule d'autres écoles vers l'École d'affaires publiques. Cela doit donc conduire à terme sur une vraie réflexion pour qu'on arrive non seulement à tenir notre promesse d'accueil de ces étudiants et de ces étudiantes, mais aussi à tenir une promesse vis-à-vis des salariés de ne pas être dans une surcharge de travail. Cela ne semble rien, juste un chiffre, de constater que nous avons une augmentation de 67 ou de 70 étudiants, mais pour l'ensemble de nos équipes pédagogiques, ou pour les responsables de masters, je pense par exemple à la responsable de la spécialité administration publique, mais tous sont concernés, c'est comme si elle devait s'occuper d'un petit master supplémentaire d'une certaine façon. Il y a donc une vraie réflexion dans l'accompagnement, dans le fait avec la direction de la scolarité, avec Arnaud également et avec l'ensemble des équipes pour répondre à cette interrogation qui est vraiment légitime.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Si je peux ajouter un tout petit mot sur un constat de cette année : il y a un nombre plus important du collège universitaire qui a choisi de rejoindre la spécialité administration publique en septembre prochain. Dans l'interprétation que nous en faisons, nous imaginons aussi que ce choix d'administration publique apparaît un peu comme une valeur refuge, le terme est un peu rapide, dans une période durant laquelle les étudiants sont peut-être un peu plus inquiets sur leur insertion professionnelle, sur leurs perspectives de carrière. Le choix d'administration publique qui correspond à Sciences Po et à la marque Sciences Po leur apparaît comme un choix sûr dans un moment très incertain. Il est évident que mécaniquement, cette augmentation d'effectifs qui porte sur l'administration publique accroît la charge de travail de la responsable pédagogique de ce programme et des deux assistantes en charge de ce programme.

### **Timothé BULTINGAIRE**

Bonjour à tous et à toutes. J'avais une question par rapport aux critères de sélection de cette prépa Talents, notamment le fait qu'il y ait une présence d'une lettre de recommandation. Cela ne va-t-il pas poser des problèmes dans un objectif de permettre une réelle diversité des origines sociales que d'avoir un critère comme celui-là chargé en capital social requis ?

### **Antoine DEFRUIT**

Bonjour à tous. Je crois que nous pouvons nous réjouir de l'ouverture des classes préparatoires Talents qui sont un vecteur d'ouverture sociale et je vous remercie pour tout le travail qui a déjà été effectué dans cette optique. L'institution peut être heureuse et fière de voir que les choix importants faits en matière d'égalité des chances par le passé, s'ils ont pu être critiqués à un moment, sont aujourd'hui reconnus et adoptés plus largement. Aujourd'hui, n'êtes-vous pas inquiets d'une part que la classe prépa concours de Sciences Po attire plus de talents que la classe Talents dans la mesure où il est possible qu'elle ouvre plus de place à l'ISP que ne le fera la classe prépa Talents ?

N'êtes-vous pas inquiets qu'il puisse y avoir une forme d'uniformité sociale trop poussée dans la classe prépa concours et d'autre part dans les classes prépas Talents ? Si oui, comment lutter contre cette uniformité ?

Par ailleurs, plus largement sur l'École d'affaires publiques, il y a un phénomène qui est inquiétant : il y a une prévalence masculine ; c'est-à-dire que la part de femmes dans les Alumni ou au collège universitaire était en 2020 de 64 %, mais en master, à l'école d'affaires publiques, il n'y avait que 55 % de femmes pour l'année en cours. Que pouvons-nous mettre en place pour essayer de diminuer cette prévalence masculine ? Sur l'actualité, sur la suppression de l'ENA, bien sûr, c'est une autre école, mais au vu de la dynamique qui s'est installée de très longue date, c'est-à-dire que Sciences Po apparaît d'une certaine manière comme une antichambre de l'ENA, nous sommes aussi concernés. Le premier point est qu'il semble nécessaire d'informer bien sûr les étudiants de l'École d'affaires publiques, mais aussi

ceux du collège universitaire au vu de tous ceux qui, avant le master, font un certain nombre de choix académiques et personnels en fonction de leur projet professionnel. Est-il possible de nous indiquer ce qui est prévu pour l'information de tous les étudiants ?

Par ailleurs, et j'en terminera là, il est nécessaire non seulement de s'adapter, mais aussi de réagir à cette actualité. Il est vraisemblable que demain, l'ISP soit plus ouvert que ne l'est actuellement l'ENA à d'autres établissements supérieurs. On peut imaginer qu'à un moment, les étudiants de Sciences Po soient minoritaires. Il faudra donc que notre formation puisse être à la hauteur pour que nous puissions être convoyeurs de femmes et d'hommes importants dans l'administration sans qu'ils ne soient nécessairement fonctionnaires, sans qu'ils ne soient nécessairement des anciens élèves ni de l'ENA ni de l'ISP sachant qu'ils se retrouveront même en concurrence sur certains postes avec ces derniers. Des évolutions dans les cursus mêmes de l'École d'affaires publiques ont-elles été prévues pour être proactifs dans les changements structurels à venir ?

### **Marie-Christine LEPETIT**

Bonjour à tous, merci. Une première remarque qui rejoint très largement l'intervention qui vient d'arriver. Je salue le souci de Yann ALGAN d'apporter quelques précisions ou éclairages sur les annonces du président de la République. Je voulais vraiment insister sur le fait qu'il est très important que Sciences Po se tienne très étroitement au courant de l'évolution des arbitrages détaillés qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines, les prochains mois. Derrière ces annonces, on a vraiment de profonds changements qui sont décidés et qui seront progressivement mis en œuvre et organisés. Il est utile et nécessaire par rapport à la vocation de l'école que les étudiants puissent en prendre connaissance au fur et à mesure de façon à ce que la visibilité soit la meilleure possible et qu'on n'ait pas des risques de « rupture générationnelle » ou de trop grandes incertitudes liées aux périodes intermédiaires qui vont forcément être assez difficiles pour tout le monde. J'avais par ailleurs un ou deux questions, mais pardon, c'est peut-être le moment où j'ai été coupée, j'ai des problèmes de liaison, concernant les classes prépas Talents sur lesquelles je n'ai pas tout à fait tout compris.

Ma première question porte sur les questions de concours et de vocation des classes. Je n'ai pas saisi comment la création de ces classes nouvelles s'articulait avec les annonces du gouvernement visant à créer de nouvelles voies d'accès pour certaines écoles.

J'ai pris connaissance de l'arrêté du 24 mars qui liste les classes prépas qui permettent de rendre éligibles aux concours spécifiques et n'y ait pas trouvé Sciences Po. Je n'ai donc rien compris. Pardon, c'est un point que je présente d'une manière technique, mais je souhaiterais vraiment que l'on comprenne bien à quels types de concours ils sont dédiés, est-ce exclusif ? Tous ceux qui sont ouverts avec leurs échéances ? Je pense qu'il serait utile sur ce terrain que Yann reprécise les moments d'ouverture des nouveautés. Je pense que ce n'est pas extrêmement clair : à partir de quel moment les nouveaux concours ou les nouvelles voies d'accès seront-ils mis en place concrètement ?

Mon troisième point est un point un peu de défi à Sciences Po. Bien sûr, les efforts sont visibles et on devine au travers de la présentation qui nous a été communiquée que ce sont des efforts qui ne sont pas presse bouton et qui témoignent de l'engagement de tous, du travail très soigneux. Pour autant, et peut-être est-ce une mauvaise connaissance, je trouve que l'ampleur de ce qui est proposé est un peu décevante. Je m'attendais à ce que Sciences Po nous annonce un effort plus massif, notamment de présence territoriale. Je voudrais peut-être que vous reveniez sur ce point parce que dans la présentation, il y avait en même temps quelques éléments programmatiques qui suggéraient que les propositions en présentation ce matin étaient un commencement et des travaux des discussions en cours peut-être avec d'autres acteurs. Dans un souci d'extension de l'accès des personnes qui s'autocensurent, trois sites, c'est bien, mais vu la puissance de feu de Sciences Po, je pense qu'il est important que nous essayions de nous déployer davantage et assez rapidement. Comme l'a dit l'interlocuteur précédent, il y a une certaine compétition qui est salutaire dans ses effets. Je crois qu'il faut vraiment que nous nous remontions les manches pour être très présents dans ce rendez-vous proposé par le gouvernement.

### **Samuel KHALIFA**

Bonjour à tous. Je vais bien sûr vous remercier pour cette présentation par rapport à votre école, également au projet de ces classes Talents. J'y vois un peu plus clair et ce n'est pas rien par rapport à votre école. L'objet de mes remarques, et il y en a quelques-unes, porte d'abord sur la question de l'internationalisation. J'ai vu qu'il y avait à peu près 30 % d'étudiants internationaux qui faisaient partie

des recrutés pour les masters, 1 ou 2, je suppose. Première remarque concernant la langue d'enseignement ; j'ai cru lire à travers une diapositive qu'il y avait un panachage entre anglais et français. Quel est l'arbitrage par rapport à ce panachage ? Pourquoi en anglais ou en français sur quels types d'enseignement, de séminaire ? C'est une première chose.

La deuxième remarque concerne la professionnalisation des étudiants. Je crois comprendre que depuis quelques années, la professionnalisation des étudiants est un prérequis, surtout pour le recrutement en master. Ma question concerne directement l'identité de votre école : dans quelle mesure la professionnalisation via l'École d'affaires publiques est-elle une valeur ajoutée pour les étudiants qui en sortent ? C'est une question un peu naïve qui a sans doute des éléments de réponse dans ce que vous avez expliqué.

Troisième point concernant le laboratoire d'innovations publiques qui avait précisé une simulation de cas et également tout un chantier à propos du fait d'être forts de proposition sur l'opérationnel et la concrétisation d'idées sur du court terme. Je me posais la question selon les contextes par rapport à l'étude de cas nationaux, territoriaux, locaux et internationaux, si un travail en amont était effectué sur le terrain de jeu.

Enfin une question très naïve qui est celle-ci : comment définissez-vous le mot « talents » ? Merci beaucoup.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci de toutes ces questions, si vous pouviez répondre rapidement. Il y a eu énormément de questions, je sais que c'est un peu difficile. Essayez d'être le plus synthétique possible.

### **Yann ALGAN**

Merci à toutes et à tous pour ces questions. Je ne sais pas si nous allons réussir à répondre à toutes de façon très synthétique. Tout d'abord, sur le dispositif actuel, que ce soient les questions de MM. BULTINGAIRE et DEFUIT ou de M<sup>me</sup> LEPETIT qui sont vraiment importantes. J'essaie juste de redonner des éléments de cadrage sur cette prépa Talents.

Le dispositif spécifique de recrutement à partir des prépas Talents rentrera en vigueur pour le concours 2022. Ce qu'a souhaité la ministre, et nous-mêmes avons été surpris par cette annonce, est de proposer un régime transitoire pour le concours de 2021. Nous aurons donc un certain nombre de concours jusqu'en décembre 2021. La ministre a souhaité se focaliser pendant cette période sur les étudiantes et les étudiants qui étaient déjà d'une certaine façon dans ce qu'elle appelle des Ipag ou des prépas spécifiques, des prépas intégrées. C'est pourquoi Sciences Po et Paris I, la prépa concours Sciences Po et la prépa concours de Paris I, n'étaient pas présentes dans l'arrêté que tu as vu, Marie-Christine. Cela nous a surpris, cela a surpris beaucoup d'étudiants. Il s'agit juste du régime transitoire du concours 2021. Beaucoup de nos étudiantes et de nos étudiants ont manifesté leur incompréhension, ont déposé un référé pour contester cette mesure, qui sera arbitré, je pense, dans les deux semaines qui viennent avec vraisemblablement la réintégration de nos étudiants. Je vais être tout à fait transparent : je pense que derrière, il y avait aussi un peu la volonté du ministère de se dire que pour une année transitoire, faisons en sorte que dans ce dispositif, ce ne soit pas que des étudiants qui viennent des deux principales prépas concours en ce qui concerne Sciences Po et Paris I ENS.

Il y a donc un régime transitoire pour cette année, et ensuite, il y a le régime plus pérenne en état stationnaire qui commence dans les recrutements à partir des prépas Talents pour le concours de 2022. Cela me permet de répondre à la question sur l'ambition. Bien sûr, lorsque nous avons travaillé cette réponse à cet appel à projets étroitement avec Bénédicte, avec Farzad, avec différentes équipes de l'École d'affaires publiques, et d'une certaine façon nous travaillons sur ce projet depuis deux ans, nous étions même en avance de phase en disant au gouvernement qu'il fallait proposer des prépas territorialisées extrêmement ambitieuses ayant un maillage géographique le plus ambitieux possible. Nous avons eu une information sur le dispositif uniquement il y a maintenant deux mois. Dans le court terme, nous proposons un déploiement sur trois sites, deux sites initialement pour l'année 2021/2022 et un site supplémentaire à Poitiers l'année d'après. Il est clair que nous portons l'ambition d'être présents d'une certaine façon sur les sept campus de Sciences Po, ce qui demande des efforts, des efforts humains, aussi d'accompagnement en termes d'enseignement, d'équipes pédagogiques comme l'a rappelé Simon CORDONNIER. Effectivement, l'ambition est là : nous voulons vraiment que Sciences Po occupe toute sa place dans sa mission de pouvoir diversifier les recrutements dans tous les territoires et de pouvoir

travailler vraiment dans des logiques partenariales extrêmement fines dans tous les territoires. Je pense que ce sera un déploiement vraiment à concevoir dans le temps et j'espère que nous serons à la hauteur de cette ambition.

Dans les modalités de recrutement, Anne-Solenne, je te laisserai peut-être revenir sur la question de M. BULTINGAIRE sur la lettre de motivation, je précise un point qui est revenu dans votre question, monsieur DEFRUIT : quelle sera la spécificité de Sciences Po et comment l'organiserons-nous ?

Tout d'abord, nous serons très vigilants à ne pas créer de prépas qui soient pour les boursiers et à côté, de prépas qui ne soient pas pour les boursiers. Nous essaierons au maximum de mélanger les différents publics. Pour nous, c'est vraiment un souci absolument majeur. Cela prendra peut-être un peu de temps. Je vous avoue que nous sommes dans une expérimentation, car nous sommes en train de créer des classes de 20 personnes, de 30 personnes dans chaque territoire. Nous verrons comment nous arrivons à mélanger les publics au mieux, à répondre aussi à un certain nombre d'interrogations de nos étudiantes et nos étudiants pour savoir s'ils ont beaucoup plus intérêt à s'inscrire dans le dispositif de concours habituel ou dans les prépas Talents. Là-dessus, il y aura toute une pédagogie extrêmement importante. Il va y avoir aussi toute une communication. Cette semaine, vous aurez une communication plus ministérielle avec des vidéos faites par la ministre Amélie de MONTCHALIN. Nous allons organiser un panel avec la ministre. Je serai présent, il y aura un certain nombre de représentants pour répondre aux questions de l'ensemble des étudiantes et des étudiants. La semaine prochaine, nous proposerons très rapidement une rencontre avec l'ensemble de nos communautés de façon plus interne.

En ce qui concerne la place de Sciences Po, je ne doute pas que l'État aura besoin d'esprits brillants, d'étudiantes et d'étudiants motivés, prêts à se lancer dans la haute fonction publique. Ça, c'est vous, les étudiantes et les étudiants de Sciences Po. Bien sûr, il y aura une diversification, des recrutements peut-être dans d'autres écoles, dans d'autres universités. L'État aura toujours besoin d'étudiants qui seront formés avec toute l'expertise et tout le savoir-faire de Sciences Po et qui puissent aussi mobiliser les compétences que vous avez. Là-dessus, je pense que vous n'avez pas d'inquiétudes à vous faire sur ce point. Vous aurez toujours des carrières vraiment attractives de la haute fonction publique. Nous vous accompagnerons tout au long de votre parcours.

Anne-Solenne, veux-tu répondre ? Vous me dites, monsieur DEFRUIT, si je n'ai pas couvert tous les points. Nous devons toutefois être synthétiques.

### **Jeanne LAZARUS**

Il faudra que vous reveniez, il y a trop de questions que nous avons envie de vous poser. Il y a encore quelques points sur lesquels vous pouvez répondre.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

De manière très brève sur la lettre de motivation, nous avons passé un peu de temps à définir le contenu de ce dossier de candidature. Nous nous adressons à des étudiants de M2 ou en voie d'obtention d'un M2, qui sont encore une fois en concertation avec les universités partenaires. Ce sont des étudiants qui ont eu des liens étroits avec des professeurs et des enseignants qui seront capables de dire quelque chose des candidats. Il faut rappeler cependant que nous nous adressons à des candidats qui vont présenter des concours administratifs extrêmement exigeants. Nous devons vérifier auprès d'eux le fait qu'ils sont capables de suivre le rythme qu'on leur imposera et qu'on est capables de les accompagner dans cette ambition de réussir les concours administratifs. Il est normal que nous soyons aussi exigeants dans notre dossier de candidatures. Nous prenons des engagements auprès d'eux, il faut vraiment que nous menions cette sélection de manière intelligente. Nous abordons ce projet avec beaucoup de modestie, c'est-à-dire que nous sommes très enthousiastes, très engagés. Nous y croyons énormément, mais nous l'abordons avec modestie parce que nous savons que ce n'est pas quelque chose de très facile à faire et qu'il faudra procéder, le cas échéant, à des ajustements tout au long de l'année.

Un petit mot de la parité au sein de l'École d'affaires publiques pour vous dire que les choses ne sont pas simples en réalité. Je ne sais pas si je peux repartager mon écran pour vous présenter cette *slide* qui reprend la répartition femmes/hommes par spécialité cette année en M1. Vous voyez que la question ne se pose pas nécessairement en termes de pourcentages de femmes et d'hommes, mais elle se pose aussi au sein de chacune des spécialités avec des pourcentages très variables d'une spécialité à l'autre. C'est un sujet sur lequel on travaille également, mais qui est un peu plus subtil que le fait de dire que l'École d'affaires publiques doit accueillir 50 % de femmes et d'hommes.

### **Yann ALGAN**

Monsieur KHALIFA, nous reviendrons sur la façon dont on construit des études de cas qui sont bien sûr à la fois territoriales, elles sont aussi internationales, construites avec différents partenaires. Sur la question de la langue, cela dépend du type de recrutement et de spécificités. Il est sûr que la filière administration publique nécessite un enseignement en français comme la filière culture ou la filière santé qui ont des spécificités en termes de recrutements qui nécessitent aussi une approche plus francophone d'une certaine façon.

Sur la question des talents, et je conclurai juste sur ce point, Marie-Christine, j'ai lu que vous aviez aussi une question mais je ne sais pas si je vais réussir à répondre. Le label « talent », il n'y a pas de nom en l'occurrence, la prépa Talents vient du ministère. Le but est vraiment d'aller chercher de jeunes étudiantes et de jeunes étudiants qui ont la motivation, qui ont toutes les compétences, qui ont toute la richesse pour exercer dans la haute fonction publique et qui pourtant, pour le moment, s'autocensurent. Le message que j'ai envie de partager, et notamment aux étudiantes et aux étudiants ici est de vraiment dire que nous prenons cette réforme non pas sur la défensive, mais aussi comme un nouveau défi et une ambition à laquelle nous serons capables de répondre. Vous avez eu la création de l'ENA en 1945, Sciences Po a su répondre à cette ambition. Là, vous avez une nouvelle disposition avec l'ISP. Ce ne sera pas une remise en cause de la formation de Sciences Po, ce ne sera pas une remise en cause de l'attractivité des carrières des étudiantes et des étudiants de Sciences Po. Bien au contraire, nous allons vraiment accompagner ce nouveau mouvement d'attractivité de la haute fonction publique. Là-dessus, j'aimerais vraiment que vous soyez rassurés : nous mettons tout en œuvre pour y répondre. J'espère que c'est un message que nous pourrions vraiment diffuser à l'ensemble des étudiantes et des étudiants. Nous savons que cette annonce peut démobiliser certains. Je peux vous dire que juste après l'annonce, nous avons tout de suite reçu des appels du ministère en nous disant « vraiment, transmettez, témoignez à vos étudiantes et à vos étudiants à quel point on a besoin d'eux et qu'ils continuent vraiment à être attirés par ces fonctions. ».

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup, merci d'être venus nous présenter tout cela.

Je pense qu'il faudra que nous prévoyons soit ce printemps, mais plutôt l'année prochaine quand vous aurez pu bien mettre à plat cette nouvelle école et les effets sur Sciences Po que vous reveniez nous expliquer toutes ces choses et que nous puissions aller au fond de tout cela. En attendant, je soumetts au vote le projet classes préparatoires Talents. M<sup>me</sup> GASMI nous indique les procurations.

### **Ismahane GASMI**

M<sup>me</sup> LEMARDELEY à vous Madame la présidente et M<sup>me</sup> TARDIEUX à M. DEFRUIT.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il les votes contre ? Des abstentions ?

*Le Conseil de l'institut émet un avis favorable au projet des classes préparatoires Talents à la majorité des votants (une abstention).*

## **III. BILAN 2020 DES ADMISSIONS ET POINT D'ETAPE SUR LA CAMPAGNE 2021**

### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup, madame la présidente. Bonjour à toutes et à tous et merci de cette discussion passionnante sur le sujet qui a précédé le mien. J'ai aujourd'hui le plaisir d'être avec vous pour vous présenter le bilan des admissions 2020, détaillé dans le document que vous avez reçu en préparation de ce conseil. Je souhaiterais également profiter de ma présence ici pour vous faire un rapide point sur la campagne d'admissions 2021 en cours. Dans un premier temps, je vous propose de présenter une

synthèse très rapide des éléments qui me semblent essentiels concernant la campagne d'admission 2020. Je partagerai ensuite avec vous quelques éléments chiffrés sur la campagne d'admission 2021.

La campagne 2020 s'est déroulée dans un contexte inédit et bousculé par la pandémie Covid-19 et a été également marquée par l'entrée de Sciences Po dans la plate-forme nationale de Parcoursup. Malgré les difficultés engendrées par le contexte sanitaire, la campagne a pu être réalisée dans le respect des exigences de notre sélection et l'attractivité de nos formations n'a cessé d'augmenter puisque nous nous sommes rapprochés de 22 000 candidats, ce qui a représenté une hausse de +4 % par rapport à 2019.

Au total, ce sont près de 4 800 nouveaux admis issus de 32 pays différents qui ont rejoint un cursus de premier cycle, de master et de doctorat. Comme vous avez sans doute pu l'observer dans le document, le nombre d'admis a augmenté légèrement en 2020 devant l'incertitude du comportement de nos admis dans le contexte qui était mondialement incertain et que nous avons déjà évoqué dans les discussions précédentes. Le taux de sélectivité est passé à 22 % contre 20 % en 2019. Nos inquiétudes quant à la présence de nos admis ont pu être finalement pleinement levées à la rentrée puisque le taux de présence de nos admis a été exceptionnellement élevé et nous avons pu être rassurés concernant l'attractivité de l'excellence de nos formations en dépit de ce contexte sanitaire peu propice.

Pour les admissions au collège universitaire, les lycéens étaient près de 11 000 à se présenter à l'entrée au premier cycle en 2020, fait remarquable encore une fois en pleine pandémie mondiale. Les candidatures de la procédure internationale ont elles augmenté de plus de 7 % par rapport à 2019.

Toutes procédures confondues, les admis représentent :

- Plus de 2 000 élèves, soit une sélectivité de 20 % ;
- 132 pays différents sont représentés ;
- 34 % d'entre eux sont issus des lycées à l'étranger ;
- Parmi eux, près de la moitié vient d'un autre pays européen (20 % d'Asie, 14 % du continent américain et 17 % d'Afrique) ;
- En France, 58 % des admis viennent d'autres régions que l'Île-de-France ;
- 73 % de nos admis ont par ailleurs intégré l'un des six campus en région.

En master :

- 9 814 candidats se sont présentés à l'entrée en master, soit 10 % supplémentaires par rapport à 2019 ;
- Fait remarquable là également : +22 % de candidats supplémentaires ont participé à la seule procédure internationale en 2020.

Au total, 2 344 élèves ont été admis en master. Le taux de sélection s'est établi à 24 % venant de 93 pays différentes. Les deux tiers de ces nouveaux admis ont été admis par la voie de la procédure internationale ou des nouveaux diplômes internationaux.

Les États-Unis, la Chine et l'Allemagne sont les trois pays d'origine les plus représentés parmi les nouveaux étudiants de master. Pour la procédure française, les candidats viennent d'horizons très divers avec une vingtaine de domaines d'études représentés parmi lesquels on peut citer les études juridiques, les classes préparatoires littéraires, la science politique et la sociologie.

Voici donc un rapide résumé de la situation 2020. Je serai bien entendu à votre entière disposition à la fin de mon intervention pour tout approfondissement. Je vous propose maintenant de passer en revue quelques informations sur la campagne 2021.

Tout d'abord, sur la voie Parcoursup que Sciences Po a intégrée pleinement à compter de cette campagne 2021, quand je dis pleinement, cela veut dire que toutes les candidatures se sont faites sur la plate-forme nationale et Sciences Po est alignée avec le calendrier national Parcoursup, nous avons pu observer, il y a quelques semaines, plus de 19 000 candidatures initiées dans la plate-forme nationale et nous savons depuis vendredi dernier, 8 avril, que finalement, 15 284 candidatures ont été validées, soit 80 % de candidats qui sont allés jusqu'au bout du processus et qui ont définitivement soumis leur candidature pour l'entrée en première année à Sciences Po.

Parmi ces plus de 15 000 candidatures, il y a un peu plus de 12 000 candidats qui se sont portés candidats à notre *bachelor* représentant les sept campus du collège universitaire. Nous avons 750 candidatures via la voie d'admission CEP, convention éducation prioritaire, et un peu plus de 2 600 candidats qui ont également candidaté à l'un de nos 11 doubles diplômes français et internationaux référencés sur la plate-forme.

Si l'on compare ces chiffres avec les procédures françaises de l'année 2020, nous constatons que nous avons une augmentation conséquente de +103 % de candidatures entre les candidatures aux procédures françaises en 2020 et les candidatures aux procédures françaises en 2021.

Une rapide mention concernant le baccalauréat français 2021. Vous savez certainement que les épreuves de spécialités ont été supprimées au mois de mars dernier, ce qui fait que nous sommes avec une génération de jeunes lycéens qui n'auront passé quasiment aucune épreuve de baccalauréat. Vous savez certainement que notre nouvelle procédure d'admission compte valoriser les résultats obtenus en baccalauréat. Je souhaitais donc mentionner que cette année, nous allons prendre en compte toutes les matières de baccalauréat que nous avons l'intention de prendre en compte initialement lorsque nous ne savions pas encore que les épreuves n'allaient pas avoir lieu. Nous allons valoriser le contrôle continu pour ces matières identifiées, tout comme le ministère nous a suggéré de le faire. Nous aurons donc un premier bloc d'épreuves bien dédiées au baccalauréat avec les matières initialement prévues, simplement avec des notes en face qui ne seront pas celles des épreuves, mais simplement du contrôle continu en première et en terminale.

Pour ce qui est de la voie internationale collège universitaire encore, nous observons aujourd'hui 922 candidatures validées et soumises. Cette voie d'admission est en cours et s'achèvera à la fin du mois d'avril. Nous avons beaucoup de candidatures en cours ou de prospects. Nous attendons avec impatience de savoir quel sera le chiffre définitif de cette voie internationale 2021.

Pour ce qui est des procédures d'admission en master qui sont désormais closes, je peux donc vous donner des chiffres définitifs. Nous savons que sur la procédure française en master, nous observons une augmentation globale de +27 % de candidatures pour cette procédure. Nous nous approchons de 5 000 candidatures par cette voie. En termes de procédures, nous allons démarrer les entretiens d'admission la semaine prochaine sur cette procédure.

Pour ce qui est de la procédure internationale master, là aussi, nous observons une augmentation de +27 % de candidatures par rapport à l'année précédente. Nous nous approchons de 6 000 candidats sur cette procédure et avons encore devant nous un jury d'admissibilité et un jury d'admission d'ici à la fin de la campagne d'admission.

La dernière procédure qui vient d'être clôturée est la procédure d'entrée en master en un an. Nous observons une stabilité avec l'année précédente puisque nous avons 415 candidatures via cette procédure d'admission contre 435 l'année dernière.

Pour ce qui est des procédures encore en cours, il y a la voie d'accès internationale que j'ai évoquée tout à l'heure, les doubles diplômes internationaux au collège universitaire gérés par nos universités partenaires. Pour la plupart d'entre elles, la campagne s'est déjà arrêtée, mais nous attendons encore la communication des chiffres par nos partenaires pour les ajouter à nos chiffres. Nous attendons encore les doubles diplômes français internationaux au niveau des masters et les chiffres en thèse.

Nous pouvons cependant faire déjà une petite estimation globale du nombre de candidatures sur la campagne d'admission 2021. Je peux vous dire que nous devrions nous approcher de 30 000 candidatures au total pour l'ensemble des procédures d'admission en formation initiale à Sciences Po, ce qui devrait représenter une augmentation de près de 40 % au total. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour toutes ces informations. Nous mesurons la quantité de dossiers et de travail que vous devez affronter en ce moment, vous et vos équipes.

### **Timothé BULTINGAIRE**

Merci de ce point d'étape. J'avais juste une remarque sur le fait qu'il serait intéressant pour la prochaine fois d'avoir les taux de boursiers aussi pour les bicursus et les doubles diplômes en master parce qu'ils ne figurent pas dans le document qu'on nous a transmis.

### **Simon CORDONNIER**

Merci beaucoup de ces éléments. Une question que vous avez déjà tous anticipée : face à l'augmentation de 40 % que vous venez de faire état sur l'ensemble des procédures d'admission, comment les services font-ils face ? Je pense d'une part à la direction des admissions qui doit traiter ces candidatures, qui doit les préévaluer. On sait l'ampleur du travail que cela représente d'autant plus que si je comprends bien, les 40 % d'augmentation se positionnent notamment sur le master qui, je suppose, demande toujours

une préévaluation systématique à moins que cela ait évolué. Je veux bien quelques éclaircissements sur le traitement que cela implique et la façon dont c'est mis en œuvre et les équipes sont renforcées pour y faire face, et d'autre part, sur les évaluations faites par la faculté permanente de manière prioritaire. Mais compte tenu du volume très largement au-delà de la faculté permanente, comment se passe la formation des évaluateurs, le recrutement des évaluateurs ? Sont-ils en nombre suffisant ? Des questions habituelles sur les moyens en face de ces très bons chiffres, par ailleurs, dont on ne peut que se réjouir.

### **Thomas LE CORRE**

Pour rebondir sur l'intervention de M. CORDONNIER, il est vrai que j'avais une question sur l'évaluation humaine des candidats, mais je pensais plutôt aux candidats, au collège universitaire puisque vous avez parlé d'une augmentation de 103 %, savoir si les candidatures, surtout les rendus écrits, pourront être plus attentivement. J'avais une question sur le calendrier, madame CROUZET : avez-vous la date des résultats d'admissibilité pour les candidats au collège universitaire ? Le moment où sur Parcoursup, ils sauront si oui ou non, ils peuvent se préparer à l'oral d'admission ? Nous avons remarqué avec les étudiants du collège, notamment au sein de l'association SOSciences PO qu'a priori, il y aurait assez peu de temps entre les résultats d'admissibilité, si on peut les appeler comme cela, et la date de l'oral. Or, on sait que l'oral d'admission demande préparation, savoir si vous avez la date en tête.

### **Antoine DEFUIT**

Tout d'abord, je rejoins les inquiétudes de Thomas LE CORRE sur le faible temps entre le résultat d'admissibilité et les dates d'oral. Pourriez-vous également nous rassurer sur la capacité de Sciences Po à tenir les délais qui sont très courts pour examiner tous les dossiers ?

On peut se réjouir d'un certain nombre de points, mais d'autres suscitent des interrogations. Tout d'abord, dans la mention qu'ont tenu les admis au collège universitaire au baccalauréat, on observe que 1 % des admis ont tenu la mention « assez bien ». Pouvons-nous connaître la position de l'établissement sur ce sujet ? Est-ce conçu comme un problème ou alors considère-t-on que c'est bien parce que cela crée de la diversité ?

Suit-on les admis ensuite qui ont eu une mention « assez bien » pour voir s'ils ont éventuellement des difficultés par rapport à ceux qui ont d'autres mentions ?

Sur la diversité des admis et des profils des admis, je m'interroge aussi sur la question de la diversité géographique. En 2020, il y a encore plusieurs départements, notamment dans le Sud-Ouest, mais pas seulement, qui n'avaient aucun candidat admis, de même que la Lozère ; aucun candidat n'est venu de la Lozère en 2020. Que peut-on mettre en place pour favoriser la diversité géographique ? Peut-on par exemple imaginer développer l'ambassadorat étudiant devenir spécifique sur ces zones-là ? La diversité est également sociale. On observe une baisse du nombre de boursiers ces dernières années, en tout cas, c'est ce que simple indiquer votre présentation. À Dijon, sur ces cinq dernières années, il y a eu -20 % de boursiers, à Menton, 8 % sur les trois dernières années. Qu'est-ce qui explique cette baisse ? Est-ce que cela vient uniquement de la hausse du nombre d'étudiants internationaux ou pas seulement ?

Enfin, concernant les effectifs de manière un peu plus large, pour la première fois cette année, nous avons dépassé le nombre des 2 000 admis et peu à peu, le taux de sélectivité augmente. Cela suscite-t-il une inquiétude ou est-ce qu'on se dit que c'est bien et qu'on arrive à recruter des talents qu'on loupait auparavant ? Il y a peut-être un sujet sur la question de l'augmentation du différentiel entre les admis et les primo-arrivants. Si je comprends bien, en 2020, il y a eu 470 admis qui n'ont pas rejoint Sciences Po. A-t-on des éléments d'explication sur cette évolution ? Est-ce uniquement lié à la crise sanitaire ou d'autres choses peuvent-elles permettre de mieux comprendre cette donnée ? Merci beaucoup.

### **Jeanne LAZARUS**

Avant de vous redonner la parole, je rajouterai une question. Vous nous avez montré que l'École de la recherche était celle qui avait vu la plus forte augmentation de demandes. Cela ne concerne pas vraiment les admissions, mais il y a une question récurrente sur la limitation du nombre d'étudiants à l'École de la recherche et du nombre d'étudiants dans les masters recherche. Nous avons vu tout à l'heure que l'École d'affaires publiques avait pu augmenter, accueillir 60 étudiants de plus. Je crois qu'il y a une demande forte venant de la faculté permanente de réfléchir à des façons d'augmenter les effectifs de l'École de la recherche qui est très attractive. Il est bien dommage de nous priver de beaucoup

d'étudiants talentueux qui pourraient nous rejoindre. Je vous laisse la parole et nous aurons une deuxième salve de questions.

### **Gabriela CROUZET**

Je vous remercie beaucoup, je vais commencer par les premières questions que j'ai notées de la part de M. BULTINGAIRE autour du taux de boursiers, pour les bicursus doubles diplômes. Je note bien cette demande pour l'année prochaine qui n'est pas détaillée en effet dans le bilan que je vous ai fait parvenir. Vous savez que la question de l'ouverture sociale et de la présence des boursiers fait partie des piliers très forts de la réforme des admissions en première année et que Sciences Po s'est engagée à accueillir dès 2021 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur dans ses nouvelles cohortes. C'est donc un sujet que nous allons suivre avec beaucoup d'attention. Évidemment, l'année prochaine, c'est un sujet qui va être détaillé dans les bilans que je soumettrai à votre appréciation.

Pour ce qui est des questions de Simon CORDONNIER, comment faire face à cette augmentation du nombre de candidatures à la fois d'un point de vue des collaborateurs de la direction des admissions, à la fois en termes de besoins en évaluateurs ? Effectivement, il y a la procédure internationale master que j'ai évoquée qui acte une augmentation conséquente de +27 %, qui a demandé un effort supplémentaire au sein de l'équipe des admissions puisque chacune des candidatures, quasiment 6 000, est préévaluée au sein des équipes des admissions individuellement avant d'être envoyée à l'évaluation. Cette année, nous avons encore pu observer que nous avons pu faire face à cette augmentation avec l'équipe constante. Effectivement, si jamais l'attractivité de Sciences Po dont nous nous réjouissons évidemment fortement, se poursuit, il va falloir que nous réfléchissions à comment renforcer l'équipe qui s'occupe de cette première préévaluation des dossiers internationaux. Les dossiers pour la procédure française master ne sont pas préévalués, ce qui n'est pas non plus quelque chose qui est très bien parce que nous savons que cette préévaluation est extrêmement utile pour les évaluateurs qui viennent dans les étapes suivantes. Aujourd'hui, les candidatures françaises en master ne sont pas préévaluées, mais c'est un sujet qui doit se poser aussi à l'avenir dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution éventuelle de nos procédures d'admission en master.

Pour ce qui est du nombre des évaluateurs, évidemment, plus nous avons de candidatures, plus nous avons besoin d'évaluateurs en face. Nos règlements juridiques qui conduisent et qui régissent les procédures de sélection à Sciences Po nous obligent à avoir une double évaluation sur l'ensemble des candidatures en master. Ces candidatures doivent être évaluées par la faculté permanente de la maison, mais aussi par des responsables pédagogiques. Cette année, nous avons encore pu réunir suffisamment d'évaluateurs. La campagne d'admission a pu se faire avec une augmentation du vivier des évaluateurs de la maison, mais a pu se faire. Là aussi, si jamais on continue à avoir une progression de candidatures, je pense que le vivier au global, que ce soit au sein de la direction des admissions ou au sein de l'institution pour faire face à ces candidatures dans l'évaluation quantitative ne sera pas suffisant. Il va falloir que l'on se pose la question de comment repenser ces choses-là.

Ce qui rejoint aussi la question de l'évaluation humaine pour les candidatures Parcoursup. Je vous ai annoncé une augmentation de +103 %. Évidemment, là aussi, nous nous sommes engagés à un traitement extrêmement qualitatif de chacune des candidatures. Sciences Po tient énormément à ce traitement qualitatif et humain. Je peux vous annoncer la bonne nouvelle : avec les plus de 15000 candidatures que nous avons dans Parcoursup, nous allons pouvoir faire face avec le vivier des évaluateurs que nous avons recruté depuis la rentrée et que nous avons également formés depuis la rentrée. Chaque candidature sera examinée par deux évaluateurs : un évaluateur issu de l'enseignement secondaire français et un évaluateur issu de la communauté de Sciences Po, un enseignant permanent, un enseignant vacataire du collège universitaire ou des responsables pédagogiques des équipes. Nous avons donc un vivier suffisant pour faire face également à ce vivier-là. La question se pose une fois de plus pour les années à venir si l'attractivité de notre formation continue de progresser grâce à notre présence sur la plate-forme nationale Parcoursup.

Pour ce qui est des résultats d'admissibilité, la présence dans la plate-forme nationale ne nous autorise pas à publier des résultats intermédiaires, donc des résultats d'admissibilité qui permettraient aux candidats de savoir s'ils sont invités à l'étape de l'oral ou pas. Nous allons bien sûr pouvoir inviter les candidats qui seront déclarés admissibles par le jury d'admissibilité, mais nous n'allons pas pouvoir prévenir les candidats qui ne le seront pas. Ceux-là, comme tous ceux qui auront passé l'oral,

apprendront leur résultat d'admission au moment de la publication des résultats d'admission par Sciences Po fin mai.

Pour ce qui est des oraux, le calendrier que nous respectons, qui est celui du ministère de l'Enseignement supérieur dans la plate-forme Parcoursup, ne nous permettrait pas d'avoir un délai très important d'annonces d'invitation à l'oral entre le moment où on fait cette invitation et la tenue de l'oral. Cependant, nous allons tout faire pour avoir au moins une semaine ou une dizaine de jours d'avance pour annoncer à nos candidats admissibles qu'ils sont invités à l'oral. Par ailleurs, tout le monde ne passera pas son oral tout de suite. Dès le premier jour des oraux, il y aura quand même une période assez étendue de trois semaines au total dans lesquelles nous allons convoquer à la fois les candidats à la voie d'admission CEP, à la fois des candidats pour chacun des doubles diplômes et à la fois des candidats au *bachelor* de Sciences Po. Il y aura donc des sessions des oraux qui ne seront pas toutes situées au même moment. Beaucoup de candidats auront donc connaissance de leur convocation à l'oral avec, je pense, suffisamment de jours pour se préparer à cet oral. Par ailleurs, je précise que bien entendu, nous n'avons pas attendu ce moment-là pour informer les candidats de comment se passera l'étape de l'oral. Le site des admissions de Sciences Po est à jour depuis la rentrée avec toutes les informations nécessaires pour se préparer à l'ensemble de la procédure d'admission, oral compris. Nous espérons donc que nos candidats ont pu se renseigner depuis longtemps sur les attendus de nos différentes épreuves d'admission et qu'ils ont pu par ailleurs participer à de nombreuses sessions d'informations et de communication comme les journées portes ouvertes pendant lesquelles nous avons détaillé beaucoup d'informations sur tout cela.

Je poursuis avec les questions de M. DEFRUIT. Avons-nous une capacité à tenir les délais ? Je viens de vous dire que nous savons depuis vendredi dernier le nombre de candidats dans Parcoursup, plus de 15 000. D'une part, je peux vous assurer que nous allons pouvoir mobiliser un vivier d'évaluateurs suffisant pour faire face à ce volume, et par ailleurs, nous sommes en train de poser un calendrier très précis qui a évidemment pour objectif de tenir le délai du calendrier national tel qu'il nous est proposé. Vous m'avez ensuite interrogée avec une question des admis avec une mention « assez bien ». Vous avez peut-être pu observer dans le document du bilan 2020 que Sciences Po a admis en 2020 95 % d'admis avec la mention « très bien », ce qui veut dire qu'il y a quand même 5 % d'admis qui ne sont pas dans cette catégorie de mention « très bien ». Je pense que nous pouvons être tout à fait fiers de ce chiffre qui montre à la fois l'exigence académique de la procédure d'admission à Sciences Po mais qui montre aussi cet engagement de Sciences Po en faveur de la diversité, diversité certes sociale et territoriale, mais aussi diversité académique. Nous recherchons des talents, des jeunes qui sont très talentueux, très curieux, qui ont envie de venir à Sciences Po et qui peuvent s'épanouir dans nos formations. La mention « très bien » n'est pas le seul critère qui nous permet de repérer ce type de jeunes. Je pense que c'est plutôt preuve de notre capacité à nous ouvrir à cette diversité, y compris académique que nous recherchons et qui fait partie de nos piliers de recrutement.

Il y avait ensuite la question sur la diversité territoriale et sociale, comment aller de l'avant sur ce sujet, comment faire mieux sachant que vous avez observé qu'il y avait un peu moins de présence de cette diversité territoriale et sociale dans nos chiffres des années précédentes. Comme je l'ai évoqué, la diversité est vraiment l'un des piliers de notre réforme des admissions. Nous avons une réelle ambition autour de l'égalité des chances et autour de la diversité sociale et territoriale, à la fois de notre corps de candidats, et ensuite de nos admis, bien entendu. Je pense que la présence sur la plate-forme nationale Parcoursup nous aidera très certainement à être plus visibles, à nous mettre beaucoup plus à la portée de tous les lycéens de France, pas seulement ceux qui peuvent être éventuellement initiés à notre institution ou à nos formations. Le fait que nos candidatures aient autant augmenté entre l'année 2020 et l'année 2021 grâce à notre présence sur la plate-forme nationale va dans ce sens-là. Bien sûr, nous n'avons pas eu le temps de nous plonger dans l'analyse de la diversité territoriale et sociale parmi tous les 15 000 candidats que nous avons. Nous pensons vraiment que cette présence sur la plate-forme nationale va nous aider à mieux nous faire connaître auprès de tous les publics, sur tout le territoire français, déjà en termes de candidatures. Bien sûr, le critère territorial et social va faire partie d'une attention toute particulière dans l'évaluation qualitative de l'ensemble des dossiers et va être également regardé d'une façon attentive par les jurys.

Sur le taux de sélection qui se resserre, bien sûr, plus nous avons de candidats et sachant que les effectifs de Sciences Po sont désormais stabilisés depuis quelques années, plus le taux de sélectivité mécaniquement se resserre. Je ne suis pas sûre que ce soit une mauvaise nouvelle. Quand on élargit

notre vivier de candidatures, nous pouvons choisir parmi plus de candidats et donc aller chercher des candidats qui sont à la hauteur de nos attentes et de nos exigences. Après, nous sommes encore sur des taux de sélectivité qui, jusqu'à l'année dernière, étaient largement au-dessus de 10 %. Nous allons voir les chiffres 2021. Je pense toutefois que Sciences Po reste à la fois accessible et à la fois, il est normal qu'une institution sélective comme la nôtre reste exigeante en termes de taux de sélectivité.

J'arrive à la question de Jeanne LAZARUS autour de l'École de la recherche. Je peux vous dire que la question a été posée au moment de l'intervention de Yann ALGAN et d'Anne-Solenne DE ROUX sur la question des effectifs. Je vous propose de faire un point spécifique l'année prochaine sur les prévisions des effectifs pour l'année suivante. Pour 2021, nous avons un objectif de revenir sur une promotion de 1 650 étudiants à peu près, 1 630 étudiants en première année pour l'ensemble des voies d'admission. En master, nous n'aimerions revenir un peu aux tendances 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire où nous avons dû admettre un peu davantage d'étudiants devant l'incertitude de leur comportement, de revenir à la tendance 2019, mais en nous donnant une centaine de places supplémentaires pour les formations de master en 2021. Ce qui veut dire que l'École de la recherche va pouvoir bénéficier de cet élargissement du nombre d'admis au sein des formations de master. Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. Je suis désolée si ce n'était pas le cas pour toutes.

### **Jeanne LAZARUS**

Si, je crois que vous avez vraiment essayé d'être précise. Merci beaucoup. Nous avons encore trois questions.

### **Sebastian URIOSTE-GUGLIELMONE**

Bonjour, madame CROUZET. J'ai une question concernant le vivier des évaluateurs qui doit porter son attention sur les dossiers cette année. C'est une question somme toute très prosaïque. Les remontées que j'ai d'enseignants vacataires m'ont communiqué que les évaluations par dossier, le montant pour lequel ils sont rémunérés, oscille entre 10 euros et 13 euros par dossier ; 10 euros quand on n'a pas besoin d'une facture, 13 euros quand on n'a pas besoin d'une facture. Or, l'analyse d'un dossier semble prendre entre 30 et 40 minutes, ce qui fait qu'une personne qui prendrait part à l'analyse d'un dossier gagnerait peut-être 26 euros de l'heure, ce qui a créé quelques soucis parmi les vacataires. Ils se disent « je pourrais consacrer mon temps et mon énergie dans d'autres activités. Il me semble que j'ai soit un master, soit un doctorat et on me propose ici une rémunération qui est extrêmement basse. ». Il y a donc des inquiétudes qui m'ont été remontées concernant la rémunération des évaluations.

Je voudrais d'abord confirmer que ce sont bien les montants qui ont été portés à ma connaissance. Si tel était le cas, n'y a-t-il pas une manière d'améliorer le montant qui devrait être perçu par des personnes qui soit ont un doctorat, soit ont un master, soit ont des doctorats et qui semblent être peu rémunérées pour une action aussi importante ?

### **Romarc LAZERGES**

Une observation très courte et une question également très courte. L'observation est d'abord pour remercier pour ce dossier qui comme chaque année, est très complet, très précis. Il y a sans doute, et je me joins à des questions qui ont été posées, peut-être encore plus de renseignements, de finesse si c'est possible, mais le travail est considérable, sur la diversité territoriale.

Mon observation était pour dire qu'il y a beaucoup de choses très réjouissantes dans ce que nous venons d'entendre, dans vos réponses et dans le dossier qui a été donné, sur l'attractivité de l'école. Même si l'école peut mieux faire, on voit quand même que la diversité territoriale est très significative. Ce n'est pas une école que de Paris, même s'il y a des déséquilibres. Je crois qu'il faut insister ; je regarde tout en vous parlant la carte que vous avez mise dans votre dossier sur la diversité des lycées. Cette carte est superbe et montre que Sciences Po est vraiment une école qui recrute partout. Il faut continuer, il faut aller plus loin, mais je trouve qu'il faut s'en réjouir.

Ma question s'adresse autant à Gabriela CROUZET qu'à Bénédicte DURAND. Je pense que compte tenu de tout ce que vous nous dites, je sais que vous le faites, notamment dans cette période où il y a quand même beaucoup de choses très négatives qu'on a pu lire ici et là sur Sciences Po, je ne veux pas relancer le débat, mais il faut insister sur les éléments très positifs et il faut être offensifs dans la communication. Je trouve que dans le dossier que vous montrez ce matin, il y a beaucoup d'éléments

sur lesquels nous devons être offensifs. Je voulais vous entendre là-dessus, il faut absolument communiquer sur tout cela.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci, monsieur LAZERGES, je suis tout à fait d'accord avec vous.

### **Antonin FERREIRA**

Pour suivre un peu sur ce qui vient d'être dit et les critiques récurrentes qui peuvent être faites à Sciences Po et ses admissions, sur le bilan de la campagne 2020 concernant les campus délocalisés, on voit que les effectifs augmentent dans à peu près tous les campus, sauf Dijon, et tout particulièrement dans la filière Euram à Reims, Amérique du Nord, où l'augmentation est impressionnante avec +101 personnes, une augmentation de + 500 % depuis 2011. On voit que la filière Europe Amérique du Nord est en voie de dépasser le cursus généraliste parisien et surreprésente la population Sciences Pistes même dans les campus délocalisés avec 25 % du total des étudiants en collège U. J'avais du coup une interrogation : est-ce une volonté de Sciences Po de diriger de plus en plus d'étudiants et en grande partie les étudiants du collège U vers cette filière Europe Amérique du Nord qui peut questionner dans la stratégie ? Ou bien les candidats eux-mêmes insistent et veulent absolument être et étudier dans cette filière qui tend à devenir non pas majoritaire, mais la plus représentative de Sciences Po ?

### **Gabriela CROUZET**

Je vais peut-être commencer par la suggestion de M. LAZERGES. Merci beaucoup de vos encouragements. Effectivement, je pense qu'il y a beaucoup d'éléments extrêmement encourageants, extrêmement positifs dans ce qui se passe au niveau de la sélection à Sciences Po, encore une fois non seulement en termes d'exigences et de la qualité de nos processus, mais aussi dans l'avancement qu'on peut observer chaque année en termes de nos objectifs de diversité. Je pense que vous avez raison : il faudrait que nous puissions réfléchir sur la façon de mieux communiquer, mieux valoriser ces éléments, y compris en termes de communication institutionnelle.

Pour ce qui est de la question de M. FERREIRA sur les campus en région, cela fait quelques années que Sciences Po voulait faire de son campus de Reims l'un des principaux campus parmi les 7 qui sont proposés. Nous ne dirigeons évidemment pas d'une façon forcée qui que ce soit vers ces campus, et certainement pas vers un programme en particulier qui est Euram. Ces campus et ces programmes sont réellement attractifs. Nous observons chaque année une augmentation de candidatures vers ces campus, et notamment du côté des candidats internationaux. Clairement, les chiffres le montrent d'une façon évidente : nos programmes anglophones, et donc nos campus, qui proposent des programmes en anglais, augmentent d'une façon systématique chaque année. Oui, à Reims, je pense que nous aurons prochainement une très grande proportion de nos élèves de première année. Le campus de Paris n'est plus le premier campus au collège universitaire, le campus de Reims a vraiment vocation à devenir le premier parmi tous.

Sur la question des tarifs, monsieur URIOSTE, merci beaucoup de votre question. Nous avons bien pris note des retours de nos évaluateurs concernant la question des tarifs. Ce sont des tarifs qui sont exactement les mêmes pour l'ensemble des examens au sein des procédures d'admission à Sciences Po, qui sont donc les mêmes entre le collège universitaire et le master. Nous savons que le dossier de candidatures prend à peu près 30, 40 minutes, c'est la même situation sur les dossiers en master. Nous avons entendu évidemment les remarques sur ce sujet. Nous proposerons d'y travailler, nous y travaillons déjà avec la direction de Sciences Po et y réfléchissons au sein de groupes de travail qui vont avoir lieu avec les enseignants vacataires. Je peux peut-être passer la parole à Pauline BENSOUSSAN, directrice du pilotage au sein de la direction de la formation avec qui nous réfléchissons sur ces sujets.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Merci beaucoup, peut-être juste un complément, effectivement, nous avons un groupe de travail ce jeudi sur les chargés d'enseignement, je sais qu'il était très attendu et espérons que les enseignants seront nombreux. Nous pourrions aborder ce point avec attention dans les enjeux et les perspectives que nous traiterons.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Avant de conclure, je redonne la parole très rapidement à M. FERREIRA et nous vous remercierons pour cette présentation très riche.

**Antonin FERREIRA**

Merci beaucoup, juste pour réagir sur cette proportion de la filière Euram. Personnellement, et au nom de l'UNI, je pense que le fait qu'il n'y ait pas vraiment de stratégie plus claire, et je ne sais pas s'il est prévu qu'il y ait une filière généraliste qui soit implantée sur le campus de Reims, mais je trouve extrêmement dommage. Vous dites que les internationaux sont très intéressés par la filière anglophone, certes, mais pour le rayonnement de Sciences Po à l'international, je ne suis pas sûr que l'adoption d'une stratégie anglo-américaine au travers de cette filière qui tend à être la première à Sciences Po soit vraiment bénéfique à notre école. Il y a déjà beaucoup de campus américains et je ne suis pas sûr que Sciences Po y gagnerait forcément à poursuivre vers cette voie. Je pense qu'à l'avenir, et c'est une réflexion plus de long terme, il serait intéressant de réfléchir à comment implanter une filière sur le modèle de ce qui s'est toujours fait sur le campus de Paris à Reims, et notamment aussi pour les étudiants internationaux qui viennent étudier en France pour avoir un cursus, je l'espère, français et européen.

**Jeanne LAZARUS**

Merci, cela nous fait une belle transition avec le point sur le collège. M<sup>me</sup> DURAND.

**Bénédicte DURAND**

Oui, je souhaiterais répondre à M. FERREIRA sur la question de la communication et cette transition me donne l'occasion de saluer les équipes de Sciences Po dont vous venez de voir que le travail s'effectue sans relâche, quelles que soient les circonstances, dans des conditions de travail extrêmement difficiles. Pour autant, les résultats sont là. Les réformes que nous portons depuis plusieurs années sont en train de voir le jour, de s'installer dans notre paysage avec une stratégie très claire qui est apparue par les deux premiers points de ce conseil, à la fois de la démocratisation et de l'ancrage dans nos territoires, d'un modèle de formation qui lui aussi, est très clair, qui articule à la fois l'inscription et la proximité aux territoires, le caractère d'une formation émise par une université européenne installée en France dont le caractère général a été refondamentalisé il y a quelques années pour tous les campus, mais qui assume pour tous les campus une dimension internationale qui doit s'exprimer sur chacun de ces campus.

Au fond, nous sommes dans un moment où la capacité à communiquer peut être délicate parce que n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, sur le fond du travail que nous effectuons les uns et les autres. Et croyez que c'est pour moi une frustration quotidienne qui, j'espère, sera levée le plus rapidement possible, la capacité de notre institution à faire entendre ce qu'elle est, ce qu'elle fait au-delà de la crise qu'elle traverse. Et j'y travaille, croyez-moi.

Sur la question des effectifs et au fond de la stratégie de répartition de nos étudiants et son contrôle à la fois de la doyenne du collège universitaire, qui est avec nous, et de la directrice des affaires internationales, nous sommes dans un mouvement de rééquilibrage des effectifs de Paris vers les régions, mouvement qui est en train de se terminer puisqu'on va arriver à un campus de collège universitaire parisien qui devra finalement se poser, si j'ose dire, à 400, 450 étudiants. Le reste des étudiants se déployant dans nos campus en région. Effectivement, c'est à nous de construire ce mix étudiants entre internationaux et nationaux qui doit être présent sur chacun des campus à terme avec une spécialité géographique qui caractérise chacun des parcours du collège universitaire, 70 à 75 % de la formation de ces diplômés du collège étant une formation tout à fait généraliste, quelle que soit la spécialité internationale de notre établissement. Dans le contexte actuel, je tiens à rappeler à la fois la composition internationale du vivier étudiant qui est un point fort de notre institution, et l'apprentissage et la formation à l'international est également un des points forts de notre formation fondamentale du premier cycle universitaire. Je laisse la doyenne et la directrice d'affaires internationales prendre le relais.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup, madame CROUZET.

**Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup, bonne journée à tous.

#### **IV. L'ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022 POUR LES 3A ET POINT D'ETAPE SUR LE PARCOURS CIVIQUE**

**Jeanne LAZARUS**

Il s'agit d'une présentation par Stéphanie BALME, la doyenne du collège universitaire et Sandra BIONDO qui est responsable du parcours civique.

**Stéphanie BALME**

Merci beaucoup, madame la présidente. Bonjour à toutes et à tous, madame l'administratrice provisoire, chère Bénédicte, je voudrais faire deux ou trois petits propos liminaires parce que j'ai assisté ce matin à l'ensemble des échanges du Conseil de l'institut. Le premier est de vous indiquer le soutien plein et entier au projet des classes préparatoires Talents du service public en coopération avec l'EAP de la part des équipes du collège.

Le deuxième point est de répondre à M. FERREIRA : nous réfléchissons et nous travaillons beaucoup à la nouvelle dynamique du collège universitaire, et ainsi que madame l'administratrice provisoire, l'acte II qui crée le nouveau diplôme de niveau *bachelor* du collège universitaire est un diplôme dit disciplinaire. L'ensemble de la formation du collège d'une certaine manière étant disciplinaire, il s'agit de programmes généralisés sur l'ensemble du collège universitaire.

Le troisième qui est probablement le moins important, mais compte tenu du *timing* qui est le nôtre, nous allons devoir vous quitter assez vite car nous avons une réunion avec l'ensemble des responsables pédagogiques du collège universitaire. Quand je dis « nous », c'est aussi avec Sandra BIONDO qui m'accompagne ce matin pour cette présentation. Je tenais absolument à ce que Sandra BIONDO soit avec moi pour qu'elle vous soit présentée aussi, puisque Sandra a rejoint l'équipe du collège universitaire il y a quelques mois seulement en tant que responsable de l'ensemble des projets de l'innovation pédagogique au collège. Sandra fera la présentation concernant la dimension sur le parcours civique.

Nous voudrions vous présenter quelques éléments très objectifs sur la situation des élèves en troisième année qui feront leur semestre d'étude à Sciences Po l'an prochain, c'est-à-dire durant l'année universitaire 2021/2022.

Comme vous le savez, à titre totalement exceptionnel, et en raison de la crise sanitaire que nous connaissons, l'an prochain, l'année académique 21/22, les étudiants du collège universitaire effectueront un semestre à l'international et ils effectueront un autre semestre au collège universitaire ou dans le contexte de l'année hybride. Quelques chiffres à vous donner aussi. Le total des étudiants que nous allons accueillir est un peu plus important, à peu près de 1 400 : 1 423 exactement. Pourquoi 1 423 ? Parce que nous avons énormément d'étudiants qui sont en double diplôme. Il s'agit donc là uniquement d'élèves qui ne sont pas en double diplôme. Par ailleurs, vous voyez que les élèves se sont répartis en semestre 5 et en semestre 6 de manière très homogène puisque nous attendons 670 étudiants en semestre 5, c'est-à-dire en semestre d'automne et un tout petit peu plus au semestre de printemps.

À ces chiffres doit être soustrait le nombre d'étudiants qui ont décidé de suivre un semestre d'année hybride. Nous avons reçu énormément de demandes d'année hybride pour la campagne de l'année prochaine. Nous avons 521 demandes, un nombre exceptionnel d'années hybrides de projets a été accepté au nombre de 498 sur 521, une année en interne de 95 % à peu près. Je pourrais vous expliquer les raisons de ce succès très important qui tient notamment à la qualité proposée par les étudiants. Il est important de le dire, il s'agit de demandes que nous avons acceptées. Il reste maintenant aux étudiants de pouvoir les finaliser. Ceci ne nous appartient pas, mais appartient beaucoup à la possibilité pour les étudiants d'obtenir leur visa ou un stage, ou une convention de stage. Une *deadline* est prévu pour les étudiants qui devront soumettre l'ensemble de leur dossier. Voilà les chiffres dans l'ensemble. Nous connaissons exactement le nombre d'étudiants que nous allons accueillir, nous savons exactement à quel semestre nous allons les accueillir, combien ont demandé un semestre hybride et nous avons aussi leur répartition par campus. Non seulement par campus, mais aussi par majeure, ce qui nous aide

évidemment à concevoir leur semestre d'étude et l'offre pédagogique que nous allons pouvoir leur proposer.

La maquette pédagogique proposée aux élèves qui seront avec nous au prochain semestre est une maquette spécifiquement dédiée aux étudiants de 3A, cela semble logique de le dire ainsi puisque vous n'avez pas d'étudiants en troisième année à Sciences Po avec nous.

Pour les étudiants qui seront avec nous, ils auront à choisir :

- Deux cours de majeure qui seront sélectionnés parmi un choix de quatre cours proposés par majeure ;
- Un cours à dimension internationale : la dimension internationale est une dimension soit parce que le cours est dans une langue qui n'est pas le français, soit en anglais, soit une langue de travail des étudiants selon la spécialité de leur campus, un cours disciplinaire comparatif, un cours portant sur un sujet de géopolitique ou de relations internationales ;
- Puis les étudiants choisissent trois séminaires parmi une offre proposée sur l'ensemble des sept campus qui font que les étudiants ont le choix entre un grand nombre de séminaires puisque ces séminaires sont proposés à l'ensemble des campus du collège. S'ils ne choisissent pas trois séminaires, ils peuvent le décliner entre deux séminaires et un cours de langue dans la continuité de l'apprentissage linguistique des deux premières années. Tout ceci donne le nombre de crédits nécessaire pour valider leur semestre et la possibilité de valider à la fois la majeure et leur spécialité géographique.

Deux autres éléments très importants portés à votre connaissance : les étudiants qui seront en étude, qui effectueront soit un S5, soit un S6 au collège universitaire, se verront proposer la possibilité de réaliser un stage que l'on appelle un SIR, qui est connu dans l'institution puisque nous avons lancé ce projet l'an dernier, un stage d'initiation à la recherche qui correspond à 120 heures de travail de stage à hauteur de 12 heures par semaine maximum pendant toute la durée du semestre. Un semestre, c'est 12 semaines. Pourquoi 10 semaines ? Simplement parce que nous laissons aux étudiants une semaine de vacances et par ailleurs une semaine de révision pour leurs cours. Sur 10 semaines complètes, 120 heures de stage dans un centre de recherche validées par le collège universitaire.

La plupart du temps, il s'agit de centres de recherche de Sciences Po, mais il peut aussi s'agir de centres de recherche politique de sites des campus que nous avons en région ou bien de centres de recherche de l'un de nos partenaires universitaires internationaux, qu'il s'agisse d'un double diplôme ou d'un partenaire international connu de Sciences Po.

Ces SIR sont crédités dans l'équivalent de deux séminaires. Les étudiants choisissent ou le séminaire, ou le SIR. Pour information, l'an dernier, nous avons fait réaliser 95 SIR au sein de centres de recherche validés par le collège universitaire, l'écrasante majorité se déroulant dans les centres de recherche de Sciences Po. Pour tout ce travail qui est assez considérable, nous sommes aidés, soutenus, à la fois par les RH de Sciences Po et Sciences Po Carrières.

Dernier point, je sais que cela peut être important pour les étudiants : les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, de manière non créditée, réaliser un stage optionnel. Les choses sont très claires : il ne s'agit pas de créditer un stage optionnel pour obtenir son semestre et donc valider son diplôme. Nous sommes simplement tolérants, bienveillants et nous acceptons avec Sciences Po la signature de conventions pour les étudiants qui choisissent de réaliser le stage dans la limite de 21 heures de travail par semaine pour rendre compatible cette expérience avec l'expérience d'études à Sciences Po.

Un mot sur le suivi pédagogique et le rattachement des étudiants. Deux points simplement : d'une part, par souci d'efficacité, de lisibilité et aussi par un souci de soutien pédagogique, les étudiants de troisième année qui seront au collège universitaire seront rattachés à leur campus d'origine et pourront donc participer à la vie associative, étudiante, être présents, bénéficier des services de leur campus. Les enseignements qui leur seront proposés seront des enseignements hybrides ou à distance, c'est-à-dire qu'ils seront accessibles à distance pour tous les étudiants, mais pourront aussi être accessibles de manière hybride.

Nous travaillons de manière assez fine ; il est encore un peu tôt pour connaître le nombre d'étudiants effectivement présent sur les campus. Nous effectuons en ce moment une forme d'enquête pour le savoir et il est encore un peu tôt pour vous donner cette information. Nous aurons probablement cette info d'ici trois ou quatre semaines.

Enfin, au niveau du suivi pédagogique pour le semestre à Sciences Po, une équipe pédagogique 3A dédiée sera liée au responsable pédagogique des deuxièmes années par campus et mise en place.

N'oubliez pas non plus que le semestre en mobilité est suivi par nos collègues de la direction des affaires internationales.

Voilà les éléments concernant les troisièmes années qui à titre exceptionnel seront avec nous l'année prochaine. Je laisse la parole à ma collègue, Sandra BIONDO, qui va vous parler des éléments liés au parcours civique, non seulement pour l'année prochaine, mais le parcours civique qui se déroule actuellement pour les étudiants en deuxième année.

### **Sandra BIONDO**

Merci beaucoup, Stéphanie. L'objectif était de vous présenter tout d'abord les grands chiffres concernant le parcours civique dans ses briques pédagogiques et par la suite, d'évoquer ensemble ce qu'ont été les adaptations de ce modèle pédagogique au contexte sanitaire en réponse à la crise du Covid-19. Ensuite d'aborder les préconisations concernant les évolutions du module à terme, et enfin, voir ensemble les axes stratégiques de l'évolution du parcours civique qui sont en cours ou qui auront lieu dès la prochaine édition du module.

Très rapidement, j'ai pris le soin de classer les éléments par objet pédagogique selon les années. Exceptionnellement, cette année, nous avons reçu un nombre très élevé de lettres d'engagement qui s'élève à 98 % ce qui signifie que la quasi-intégralité des étudiants, tous campus confondus, a pu remettre en temps et en heure leur lettre d'engagement. Concernant les étudiants de deuxième année, il reste un chiffre de 14,5 % d'étudiants qui n'ont pas réussi à trouver des stages, des expériences de terrain en adéquation avec ce qui était le thème d'engagement suivi et choisi dans la lettre d'engagement. Pour ceux-ci, on est en train de définir des modalités de rattrapages qui seront explicités plus tard dans la présentation. Également quelques chiffres concernant nos étudiants de troisième année. Pour rappel, ils vont déposer leur grand écrit le 19 avril, la semaine prochaine. Toutefois, exceptionnellement, cette année, on leur avait également donné la possibilité de remettre le grand écrit au courant du mois de décembre. Il y a donc un pourcentage qui reste assez minime de 2,5 % d'étudiants qui ont choisi cette piste en remettant le document bien en amont et également 1 % d'étudiants qui ont choisi de réaliser ce qu'on appelle dans le jargon un PCLO, un projet civique libre optionnel en troisième année qui se déroule souvent à l'international.

Quelques chiffres également concernant la préparation des rattrapages, car il y a, et c'est important de le souligner, des étudiants qui sont actuellement en deuxième ou en troisième année et qui n'ont pas rempli les obligations de scolarité, notamment concernant la réalisation soit du stage de terrain qui doit se dérouler au courant de l'été en première année, soit du projet civique libre en deuxième année.

Par rapport aux adaptations du module à la crise sanitaire du Covid-19, je tiens à préciser que dans un contexte d'urgence très difficile, nous avons mis en place des adaptations qui n'ont pas toutes vocation à être pérennisées. Pour autant, nous avons pu mettre en place de bonnes pratiques et nous pourrions répliquer dans les prochaines éditions ces mesures qui ont été efficaces et fonctionnelles.

Avant tout, concernant les mesures qui ne vont pas être répliquées prochainement, il s'agit surtout de la réduction du volume horaire des stages. Pour rappel, on avait opté pour une réduction de 140 heures à 20 heures du stage civique de terrain de première année. Pour les étudiants qui sont actuellement en deuxième année, on avait également donné la possibilité de réduire de 60 heures à 40 heures le volume horaire total. Pour des raisons qui sont d'ordre essentiellement pédagogique, on ne souhaite pas reconduire cette expérience dans la mesure où, notamment dans le cadre du projet civique libre de deuxième année, la vocation pédagogique de cet exercice est de s'inscrire dans un temps long et dans une démarche de progressivité. L'idée est vraiment de permettre à l'étudiant tout au long des deux semestres d'études de mener à bien une expérience ponctuelle à raison de quelques heures par semaine tout au long de l'année. À notre sens, cela doit passer par un volume horaire minimum de 60 heures.

Dès cette année, nous avons également mis en place un dispositif de correction des lettres d'engagement revu avec la rédaction d'un guide à destination des correcteurs dans un souci d'harmonisation des pratiques de correction des lettres d'engagement, mais aussi pour répondre à ce qui était les demandes récurrentes des étudiants d'une envie, d'une volonté d'avoir des *feed-back* très qualitatifs et dans des délais de traitement de cette lettre plus courts. Il est encore prématuré pour tracer un bilan, mais on espère répondre à cette ambition. Cette année, on a également lancé un dispositif, un projet pilote de coopération avec les associations étudiantes de Sciences Po dans le cadre de projets civiques libres de deuxième année. Pour vous donner un ordre de grandeur, on a tissé des conventions de partenariats avec 17 associations étudiantes, tous campus confondus. On va également renouveler le dispositif d'aide

financière complémentaire pour les stages civiques de terrain de première année avec une enveloppe de 50 000 euros. Enfin, un ultime projet pilote également lancé cette année sur les campus de Poitiers et de Reims dans une volonté de pallier le manque de réunions en présentiel et de grands temps de communication par rapport aux objectifs et aux spécificités pédagogiques du parcours civique.

Ces deux campus ont choisi d'adopter, en lien avec l'institut des compétences et de l'innovation, la plate-forme Whaller qui a vocation à fluidifier et rendre plus efficace la communication avec les étudiants concernant le parcours civique ; on s'est parfois rendu compte que l'échange par mail n'était probablement pas le plus opportun pour des communications qui relèvent d'un module qui est fortement innovant comme le parcours civique. Je n'aurais pas le temps de rentrer dans les détails, nous pourrions nous y attarder tout à l'heure, c'était juste pour vous présenter dans les grandes lignes ce que sont les préconisations concernant l'évolution du module. Comme vous pouvez le voir à partir du schéma, il s'agit d'un module pédagogique très complexe avec différentes étapes, des briques, des apprentissages différents et qui s'inscrivent dans la longue période. L'idée serait justement d'intégrer des temps de formation dédiés avec un suivi plus minutieux du parcours de l'étudiant, qui, on le rappelle, est exclusif et unique pour chacun et chacune des étudiants du collège universitaire.

Enfin, une dernière *slide* porte sur les axes stratégiques concernant l'évolution possible du parcours civique. Comme je vous le disais tout à l'heure, avant tout, il s'agirait de renforcer l'accompagnement pédagogique qui est proposé aux étudiants avec des temps de formation dédiés qui pourraient se dérouler pendant la période de prérentrée, mais également des systèmes de tutorat et d'accompagnement à la rédaction de textes académiques, et également la mise en place d'un système d'évaluation des enseignements qui seraient dispensés par les référents académiques, et notamment des ateliers méthodologiques à l'instar des autres cours proposés par le collège universitaire de Sciences Po.

Concernant les partenariats, l'objectif est d'aller vers un renforcement d'un réseau partenarial par domaine d'engagement, par type de mission proposée et par structure dans un souci d'hétérogénéité de la représentativité des organismes porteurs de missions qui relèvent de l'engagement citoyen.

Deux derniers points concernant les questions éthiques avec une volonté très forte de la part de la doyenne de mettre en place un comité d'éthique du parcours civique dédié à éplucher, décrypter les thématiques d'engagement qui sont très innovantes et intéressantes, mais parfois un peu épineuses, et qui nécessitent un jugement qualitatif documenté. Un dernier volet porte sur les enjeux de communication avec une volonté forte de valorisation et également de protection de ce que sont les parcours civiques des étudiants et des étudiantes du collège universitaire et une mise à jour du site institutionnel de Sciences Po dans la page dédiée au parcours civique.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup à vous deux pour cette présentation. Pourrions-nous recevoir le document que vous venez de nous montrer puisque nous ne l'avons pas reçu préalablement ?

### **Emeric HENRY**

Merci beaucoup de cette présentation. Je voudrais signaler que c'est vraiment enthousiasmant dans la matinée, d'avoir des présentations, signaler la qualité du travail qui a été fait et la qualité de réaction. Je rejoins le commentaire qui a été fait sur la communication : j'aimerais bien qu'on mette à l'ordre du jour d'un futur conseil une présentation de la stratégie de communication, l'organigramme de la communication à Sciences Po. Je pense que c'est vraiment un sujet dont il faut qu'on discute à un prochain conseil. J'avais une question plus spécifique sur les stages d'initiation à la recherche qui sont très bien reçus dans les départements, mais j'y vois un petit risque. J'aimerais bien voir un retour sur les étudiants, comment ils ont perçu ce nouveau stage. Un petit risque qui, je suppose, concerne tous les stages, mais qui est le fait que ce soit considéré comme une main-d'œuvre de recherche. J'espère vraiment qu'il a été bien reçu et qu'il est bien suivi par l'ensemble de la faculté. C'est mon sentiment, mais j'aimerais bien avoir la confirmation.

### **Anaïs PICART**

Bonjour à toutes et à tous, merci pour cette présentation. J'avais une question par rapport au parcours civique et surtout concernant les étudiants de deuxième année. Il est vrai que dans la situation actuelle, nous avons beaucoup d'étudiants et d'étudiantes qui nous font remonter de gros problèmes pour trouver une structure avec des stages qui sont annulés à cause de la situation actuelle. C'était pour savoir quelles

étaient les mesures prévues par rapport à cela. Je pense que dans la situation actuelle, je ne vois pas comment faire en sorte que cela se déroule bien sans vraiment reculer la date de rendu ou de finalisation du projet civique. Je pense qu'il est indispensable de l'étendre encore pour quelques mois, on peut envisager par exemple à la fin de l'été pour permettre aux étudiants et aux étudiantes de le réaliser pendant l'été. Je pense que ce serait extrêmement important dans la situation actuelle, c'est vrai que c'est une source de stress pour la communauté étudiante.

### **Timothé BULTINGAIRE**

Je voulais redire ce qu'Anaïs PICART vient de dire : il serait bien vu de revoir la date butoir pour le parcours civique libre de deuxième année. Je voulais aussi appuyer sur la prise de parole de M. Emeric HENRY. Nous avons alerté sur ce risque, nous n'avons pas été les seuls si je me rappelle bien, sur le risque que les stages d'initiation à la recherche ne se transforment qu'en petite main-d'œuvre pour la recherche. Une des solutions pour l'éviter est la valorisation monétaire de ces stages.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je ne sais pas pourquoi cela ne transforme pas plus en « petite main-d'œuvre » de le valoriser monétairement. Je trouve qu'au contraire, si on le valorise monétairement, la dimension pédagogique pourrait disparaître. C'est un petit commentaire qui n'engage que moi.

### **Thomas LE CORRE**

Merci beaucoup de votre présentation, madame la doyenne et madame BIONDO, ravi de faire votre connaissance. J'avais plusieurs questions sur le parcours civique qui est vraiment un élément central du collège universitaire et qui donc, de fait, dans une situation de crise peut catalyser les angoisses de la part des étudiants et des étudiantes.

La première chose, sans revenir dessus parce que le sujet du stage d'initiation à la recherche a déjà été évoqué : 12 heures par semaine censées remplacer deux cours de 2 heures, ce qui demande un investissement considérable de la part des étudiants, des étudiants qui ont parfois besoin de travailler pour financer leurs études. Il est tout à fait nécessaire que ces stages soient rémunérés d'autant plus que cela ne doit pas représenter un budget pharaonique pour l'établissement puisque ce sont des rémunérations de stage. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne la date butoir. Effectivement, vous avez écrit sur votre diaporama que 14,5 % des étudiants de deuxième année n'avaient toujours pas de parcours civique libre. J'avais envie de vous demander quelle avait été la statistique des étudiants à l'heure actuelle, si vous pouvez la mesurer à l'avance, qui n'ont pas encore fait leurs 40 heures avant fin avril. Je pense qu'il est tout à fait étrange de demander aux étudiants de réaliser une note de réflexion sur un parcours civique ou sur des heures qu'ils n'ont pas encore réalisés. Si on met une date butoir au 3 mai, c'est bien que les heures ont été réalisées avant le 3 mai et pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Vous avez indiqué aussi ne pas vouloir appliquer les règles de changement d'heure, notamment le passage de 140 heures à 20 heures pour l'expérience civique de première année à la cohorte actuellement de première année. Je pense que la situation actuelle n'est pas très différente de l'année dernière. C'est une question de sémantique, mais nous sommes toujours confinés. Un certain nombre d'associations ne recrutent pas. Je pense donc qu'il ne faut pas ajouter de l'angoisse à l'angoisse et que le nombre d'heures pour les premières années doit vraiment être examiné et plus rapidement qu'il ne l'a été l'année dernière. Il faut rappeler que l'année dernière, on a dû attendre de longs mois et de longues réunions avec la doyenne pour obtenir que des aménagements soient faits.

Dernière remarque sur les délais de correction des éléments qui structurent le parcours civique, et notamment des lettres de réflexion sur ce qui a été réalisé : il faut avoir en tête pour ce conseil qu'à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas encore les corrections de l'expérience civique réalisée en première année. Je suis par exemple un étudiant de deuxième année, je suis censé faire une lettre de réflexion sur ma deuxième année sans avoir eu la correction de ma lettre de réflexion de ma première année. D'un point de vue pédagogique, cela pose problème. On pourrait imaginer avoir des délais de correction plus courts.

## **Antoine DEFRUIT**

Je vous remercie également pour cette présentation qui était très claire. J'avais simplement une interrogation par rapport à l'année académique 2021/2022 pour les troisièmes années concernant le semestre à Sciences Po. Vous nous avez précisé que le choix des séminaires se ferait sur l'offre des sept campus de Sciences Po. Cela peut être bénéfique, car forcément, cela élargit les possibilités qu'on laisse aux étudiants, mais je me demande : si jamais la situation sanitaire venait à s'améliorer, ce choix-là ne risque-t-il pas de nous enfermer dans l'option de l'enseignement à distance ? Si des étudiants ont déjà choisi des séminaires qui sont uniquement dispensés sur d'autres campus, ne risque-t-on pas de les contraindre à l'enseignement à distance là où on aurait pu éventuellement ouvrir des enseignements hybrides ?

## **Stéphanie BALME**

Merci infiniment pour toutes vos questions. Si vous le voulez bien, je vais répondre sur la partie concernant les enseignements et les SIR pour laisser Sandra BIONDO parler du parcours civique.

Premièrement, je pense qu'avant de noter tout un tas de difficultés concernant les SIR, je tiens à partager avec vous l'enthousiasme des étudiants et l'enthousiasme de la part de la faculté permanente pour cette initiative. On mesure cet enthousiasme au fait que nous lançons la deuxième campagne des SIR, que l'ensemble des directeurs d'unité, des directeurs de département, tous les anciens enseignants qui ont encadré des élèves du collège universitaire l'an dernier sont en train de nous proposer des stages d'initiation à la recherche pour la prochaine génération d'étudiants. Par ailleurs, nous avons lancé ce projet pédagogique avec l'intuition, et j'avoue que j'ai mis aussi beaucoup d'énergie dans ce projet, que les étudiants seraient intéressés par ce projet et que par ailleurs, les enseignants chercheurs de la maison également.

Au semestre dernier, nous avons évalué à la fois auprès des étudiants, et c'est aussi une manière de répondre à M. HENRY, et auprès des enseignants ce qu'ils pensaient du dispositif de telle manière à le construire en même temps qu'on l'évaluait pour améliorer le dispositif de l'année actuelle si la situation se présente.

Ce que nous avons comme retours est que les étudiants, d'une façon générale, ont trouvé l'expérience extraordinaire pour plein de raisons. D'une part, cela a été pour eux le moment d'une rencontre personnalisée avec un enseignant chercheur de la maison dans un contexte où l'ensemble de leurs cours était digitalisé. Même si nous avons été confinés une seconde fois, que beaucoup ont été frustrés de ne pas pouvoir être présents dans des laboratoires parce que les laboratoires étaient fermés, précisément, ce moment dans la relation particulièrement personnelle avec les encadrants de Sciences Po a été tout à fait bien perçu.

Nous avons sur l'ensemble des SIR deux étudiants seulement qui n'ont pas pu valider le SIR puisqu'ils étaient eux-mêmes en grandes difficultés, soit pour des raisons de santé, soit autres. Cela signifie que tous les autres étudiants ont parfaitement validé et plus que cela, si vous regardez le nombre d'élèves qui se présentent aujourd'hui et qui forment le vœu de rejoindre l'École de la recherche, même si tout n'est pas dû au SIR, le fait que pour la première fois, des élèves du collège universitaire ont eu une expérience de recherche un peu concrète, certains ont dit « je ne m'intéresse pas à la recherche, je sais que cela ne m'intéresse pas », certains ont dit au contraire « j'ai compris quel était l'intérêt de continuer mon travail de type scientifique en tout cas ce type de recherche m'intéresse », tout cela a aussi participé à l'engouement pour certains élèves du collège universitaire pour un parcours de recherche qu'il n'aurait pas forcément eu puisque vous avez tout un tas d'expérience au collège universitaire qui vous permettent d'identifier que vous êtes intéressés par une école plus qu'une autre, sauf dans le contexte de la recherche. Là, c'est la première fois que les élèves ont pu de façon extrêmement consciente décider de rejoindre l'École de la recherche parce qu'ils avaient eu cette expérience.

Par ailleurs, n'oubliez pas que nous avons conçu le projet de SIR par souci d'égalité entre les étudiants, c'est-à-dire que les stages optionnels choisis par les élèves sont des stages qui dépendent de la capacité de chacun à pouvoir choisir un stage. Dans le contexte des stages d'initiation à la recherche, c'est nous qui proposons à des étudiants des projets de stages sur la base d'encadrants qui sont leurs propres encadrants, au-delà du fait aussi que cela a permis aux élèves de connaître l'écosystème de Sciences Po, de connaître autre chose que le campus et autre chose que les structures pédagogiques, mais vraiment connaître Sciences Po dans son ensemble. C'est aussi par souci d'égalité une proposition que nous faisons et qui est une option. C'est-à-dire quelqu'un qui ne souhaite pas, monsieur LE CORRE,

s'engager dans un SIR parce que cette personne décide de travailler 21 heures par semaine dans un stage optionnel, parce que cette personne souhaite se consacrer à l'ensemble de ses études sans une expérience parallèle, cet étudiant choisi de ne pas faire de SIR. Il n'y a aucune obligation de faire un SIR. J'arrive à la dimension financière. Cette expérience est une expérience pédagogique qui est créditée de 10 ECTS. Nous ne sommes pas une école en alternance, ce qui veut dire que nous ne pouvons pas à la fois créditer une partie du diplôme et en même temps être rémunéré par rapport à cela. Par ailleurs, ce sont des étudiants qui sont étudiants du collège universitaire, et donc les projets de stage sont adaptés précisément au niveau de connaissance des étudiants du collège universitaire. Il s'agit bien d'une initiation à la recherche qui porte essentiellement sur des dimensions méthodologiques. L'essentiel, pour avoir regardé de très près l'essentiel des expériences de nos étudiants, a été des expériences de type analyse d'archives, réalisation d'entretiens, analyse bibliographique, travail interdisciplinaire. C'est un complément parfois par rapport au projet qui est celui du *bachelor of arts* de Sciences Po.

Je réfléchis, c'est un sujet tout à fait différent, mais j'ai oublié de vous indiquer sur le *slide* le nombre d'étudiants en échange qui vont nous rejoindre au collège universitaire au prochain semestre. Nous sommes dans des chiffres qui sont près de 900 étudiants. Je vous demande de le rajouter, et nous le mettrons dans le *slide* que nous allons vous envoyer pour que vous ayez en tête la quantité de travail réalisée par les équipes du collège universitaire. C'est quasiment l'équivalent d'une école de master. Je dis cela également pour répondre à la question des cours en hybride ou des cours en présentiel, distanciel, etc. Je crois que c'est M. DEFROID, Antoine. Antoine, c'est vous qui posez cette question pour les étudiants de troisième année en vous demandant si finalement, ces étudiants n'auraient qu'une expérience digitale.

Premier aspect, lorsque les directeurs de campus demandent à leurs étudiants quel est le projet des étudiants l'an prochain, la plupart d'entre eux vont essayer de réaliser une vraie expérience à l'international, c'est-à-dire en combinant le semestre d'étude chez un de nos partenaires avec une expérience parallèle qui est soit celle d'un semestre hybride dans le pays dans lequel ils seront, soit continueront au maximum une expérience à l'international. C'est-à-dire que très peu nous disent qu'ils doivent rester non seulement en France mais dans la région de leur campus. Tout dépend évidemment du lieu d'habitation des étudiants. Nous avons très peu d'étudiants qui, a priori, aujourd'hui, compte tenu du contexte sanitaire et de leurs vœux, souhaiteront rester près de leur campus. Premier élément. Deuxième élément. La possibilité de choisir des séminaires sur l'ensemble des campus qui sont souvent combinés avec des séminaires qui seront aussi choisis soit par les 2A, soit par les étudiants en échange – raison pour laquelle je vous parlais tout à l'heure du nombre d'étudiants en échange – permettra, et c'est notre souhait, que les cours soient en hybride. Les étudiants, s'ils sont autour de la planète, pourront suivre les cours, et les étudiants qui seront présents avec nous pourront également les suivre. Le projet de Sciences Po actuellement qui consiste à équiper un grand nombre de salles, y compris sur l'ensemble du campus, des salles qui permettent des cours en hybride nous autorisera cette possibilité.

Idéalement, les étudiants qui seront bloqués pourront suivre les cours en hybride. La grande question qui se posera est que si vous êtes étudiant à Menton, que vous résidez à Paris, et qu'un grand nombre d'étudiants se retrouve sur ce campus de Paris, l'hybridité pourra-t-elle être maintenue ? Premièrement. Deuxièmement, pourra-t-elle être maintenue de manière constante, ne faudrait-il pas des cours qui seraient proposés une semaine sur deux ? Encore une fois, c'est un projet, et nous souhaitons donner un maximum d'opportunités aux étudiants, mais il est beaucoup trop tôt pour moi pour le dire faute de pouvoir avoir une idée précise du nombre d'étudiants qui seront présents sur les campus. Je crois que j'ai répondu à tous les points forts de mon côté. Je laisse Sandra parler du parcours civique.

### **Sandra BIONDO**

Merci beaucoup, Stéphanie. M<sup>me</sup> PICART et M. BULTINGAIRE évoquaient la question du projet civique libre de deuxième année. Les chiffres de 14,5 % d'étudiants n'ayant pas réalisé de projet civique libre se réfère aux étudiants qui n'ont aucunement déclaré de stages, donc qui n'ont pas eu une démarche proactive d'identification d'une structure et de mission en adéquation avec le cahier des charges du parcours civique. Évidemment, si on regarde les chiffres de pourcentage d'étudiants qui ont démarré une mission et qui par la suite, ont été contraints, du fait de la situation sanitaire, d'interrompre cette mission à titre provisoire, ces chiffres sont bien plus élevés. Sachez que nous en sommes tout à fait conscients. Nous sommes en train d'identifier les meilleures façons possibles pour imaginer des rattrapages qui soient en adéquation avec ce qui est le projet de l'étudiant et pas qu'une réponse

"administrative" à une obligation de scolarité (ou à un volume horaire total qui est de 40 heures) : la volonté est d'assurer une continuité avec l'expérience de stage qui était souvent déjà démarrée, qui s'élève dans la grande majorité des cas à un volume horaire d'au peu près de 15 heures et qui nécessite d'être complété.

En termes de préconisations, sachez que cette initiative n'a pas encore été actée par la doyenne. L'idée serait de donner cette possibilité à cette population étudiante-là, dont le chiffre est assez considérable, dans l'objectif de rattraper les heures restantes au courant de la période d'été potentiellement selon le thème d'engagement suivi, en continuité avec le projet et au sein de la même structure. Comme vous le savez exceptionnellement, cette année, nous avons donné la possibilité de suivre une seule expérience de stage au sein de deux structures différentes. Si l'on donne la possibilité de rattraper au courant de l'été, ce sera certainement au sein de la même structure pour que le projet de l'étudiant et de l'étudiante fasse du sens vis-à-vis de la rédaction de son grand écrit par la suite.

#### **Jeanne LAZARUS**

Je suis désolée, mais il faudrait vraiment synthétiser. Nous avons pris beaucoup de retard avant.

#### **Sandra BIONDO**

Je vais essayer d'aller encore plus rapidement ; par rapport à la remise et au *feed-back* des notes de réflexion, il s'agit d'une question d'ordre pédagogique. Le collègue a souhaité confier la correction des notes de réflexion des stages civiques de terrain de première année et des projets civiques libres de deuxième année aux référents académiques. Comme vous le savez, ces acteurs de formation-là n'interviennent dans le parcours de l'étudiant qu'à partir du deuxième semestre de la deuxième année. Cela est tout à fait normal que vous n'ayez pas eu de retours au préalable, parce que cet acteur est chargé de la correction non seulement de ces écrits, mais aussi de l'encadrement du grand écrit à la fin s'agissant d'écrits qui sont fonctionnels à la rédaction du grand écrit. Cela, pour nous, faisait du sens que de leur confier cette mission.

Derniers éléments concernant les stages civiques de terrain de première année pour la cohorte actuellement en première année : sachez que nous sommes en contact régulier avec de nombreuses structures, qu'il s'agisse de l'académie de Paris, de l'association Afev, les Restos du Cœur, et plein d'autres associations mobilisées pour proposer des missions. Évidemment, la crise sanitaire nous a obligés à modifier le parcours civique, mais il y a de nouveaux enjeux sociétaux qui émergent, les besoins d'un public bénéficiaire qui sont accrus. Pour l'instant, nous ne souhaitons pas modifier le volume horaire de 140 heures car on estime que ces besoins seront de plus en plus manifestes et que par ailleurs, les conditions sanitaires vont pouvoir s'améliorer, sentiment aussi partagé avec les structures susceptibles de vous accueillir. Nous essayons d'aller au plus proche de ce que sont les réalités et les besoins de terrain dans ce sens.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci pour toutes ces informations et votre adaptation à la situation qui est loin d'être simple. Je crois que la maquette des troisième année permettra vraiment une solution qui n'est pas idéale, mais une vraie solution à nos étudiants l'année prochaine.

### **V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021**

#### **Jeanne LAZARUS**

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

*Le Conseil de l'institut adopte le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 à l'unanimité.*

## VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **François HEILBRONN**

Je souhaiterais revenir sur votre intervention de début de ce conseil à propos des incidents et des taggages à la fois antisémites et islamistes sur les murs de Sciences Po hier matin. Je voudrais qualifier ces actes, il est important de les qualifier, vous l'avez fait. Ce sont des slogans antisémites, ce qui a été relevé aussi bien par l'administration de Sciences Po que par l'ensemble des syndicats étudiants. Je voudrais saluer la mobilisation de l'ensemble des syndicats étudiants de manière unanime, que ce soit l'Unef, l'Uni, Nova et Solidaires. Ils ont tous condamné cette agression en des termes précis et factuels et je les en remercie. Je remercie aussi l'administration et Bénédicte DURAND de ce communiqué très clair sur la signification terrible pour notre institution de ce type d'agression qui, évidemment, n'est pas gratuite dans le contexte actuel où Sciences Po a une visibilité médiatique souvent trop négative. Et je rejoins beaucoup de propos qui ont été tenus sur l'importance d'avoir une communication positive sur Sciences Po. Je voudrais à la fois en tant qu'enseignant à Sciences Po, mais aussi en tant que vice-président du mémorial de la Shoah, et je précise pour ceux qui ne le savent pas qu'au mémorial de la Shoah, nous accueillons plus de 100 000 collégiens et lycéens par an et formons plus de 6 000 professeurs de l'Éducation nationale par an à l'éducation contre la haine et toutes ses formes, l'antisémitisme, le racisme, mais aussi le négationnisme et le complotisme.

J'avais déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises avec Frédéric MION et Cornelia WOLL quand elle était directrice de la formation, et elle était notamment venue au mémorial de la Shoah voir le dispositif. Je trouve qu'à Sciences Po, nous manquons de programmes éducatifs via notre communauté d'étudiants comme notre communauté enseignante sur la façon de lutter, je dis bien lutter et non pas développer des valeurs de tolérance, lutter contre la haine sous toutes ses formes : racisme, antisémite, négationniste et complotiste.

Je pense qu'il faut que nous réfléchissions à des formations très ciblées vis-à-vis de nos étudiants comme de nos enseignants sur ces thèmes. J'avais déjà fait cette proposition à Frédéric MION et à Cornelia WOLL : le mémorial de la Shoah qui a une véritable expérience de plus de 20 ans dans ce dispositif, qui est reconnu et qui a des partenariats avec l'ensemble des rectorats, y compris le rectorat de Paris, nous sommes prêts à mettre en place des dispositifs de coopération. Pour rejoindre aussi ce qui a été évoqué sur le parcours civique, nous avons déjà eu quelques étudiants en parcours civique au mémorial de la Shoah. Je pense qu'il est important aussi que d'autres étudiants de Sciences Po viennent en parcours civique au mémorial de la Shoah, encadrer des formations, aller dans les lycées sur ces thématiques importantes.

Enfin, une des propositions de Solidaires que j'ai trouvé tout à fait bonne dans son communiqué d'hier est la création d'un pôle dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Effectivement, nous créons des pôles dédiés à juste titre contre les violences sexuelles et sexistes. Et effectivement, la création d'un pôle dédié à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme paraît aussi une bonne initiative que notre institut devrait engager. Je vous remercie.

### **Bénédicte DURAND**

Merci, monsieur HEILBRONN, je ne redis pas l'horreur que m'ont inspiré les tags dont a été victime notre institution hier. Je crois que nous partageons tous ce sentiment de révolte, mais je crois qu'au-delà, en effet, nous devons aller vers un engagement clair. Je retiens avec beaucoup d'intérêt les propositions que vous venez de faire, monsieur HEILBRONN.

### **Jeanne LAZARUS**

Simplement un point : une liste de personnes se sont inscrites pour les questions diverses. Si des thèmes se recourent, je vous propose de me le signaler pour que les interventions soient cohérentes et que nous ne passions pas d'un sujet à l'autre en y revenant.

### **Alan CHATRIOT**

Bonjour à tous et toutes. Une courte intervention, mais je voulais tout de même vous faire l'écho des réactions d'un certain nombre de membres de la faculté permanente dans les procédures et la crise

institutionnelle qui nous occupe sur une dimension très spécifique qui mérite d'être évoquées devant notre conseil.

Le Sénat académique a réuni la faculté permanente la semaine dernière et s'est fait écho par plusieurs collègues. Je voulais donc en dire un mot. Dans la crise institutionnelle qui nous marque, l'ancien président du Conseil de l'institut dispose régulièrement d'un accès aux médias, chose que l'on peut entendre, c'est le choix des médias, utilise aussi des listes de diffusion électronique, d'adresses e-mail d'un certain nombre de personnes actuellement à Sciences Po, ce que lui n'est pas. Cela choque toute une série de nos collègues, et je les comprends. S'ajoute à cela l'attitude qui nous a beaucoup surprise de l'association des anciens de Sciences Po qui a diffusé une pétition proposée par cette personne extérieure à notre institution. C'est un choix qui nous étonne, qui, par son contenu, je ne le cacherai pas, nous attriste. Il nous semble que cela questionne à la fois la Fondation nationale des sciences politiques et la direction de l'institut. Nous avons bien conscience des enjeux complexes actuels de la crise institutionnelle, que nous espérons bientôt close, et du traitement médiatique dont nous sommes souvent plus victimes qu'autre chose. Là, malgré tout, il me semble qu'un certain nombre de pratiques totalement inacceptables ont été mises en œuvre et en tout cas, à la faculté permanente, et je pense que nous ne sommes pas les seuls, en sommes profondément choqués.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci, monsieur CHATRIOT. Avant de donner la parole aux uns et aux autres, je voudrais préciser une chose : M. SCHWEITZER a dû partir puisque nous avons pris énormément de retard aujourd'hui. Il ne pourra pas répondre aux points qui concernent la fondation. Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question précise ?

### **Romarc LAZERGES**

Je veux bien dire un mot, madame la présidente, pour indiquer que je m'associe intégralement à ce qui vient d'être dit par Alain CHATRIOT. J'ai moi-même été très surpris de cet e-mail envoyé par l'association des anciens. J'ai répondu à cet e-mail en copiant le président de l'association des anciens pour lui indiquer que je ne comprenais pas que cet e-mail émane de cette association. En tous points, je ne veux rien ajouter et n'ai rien à retrancher en tant qu'enseignant vacataire et pas de la faculté permanente, je m'associe entièrement à ce qui vient d'être dit.

### **Thomas LE CORRE**

Je vais recouper les points sur la gouvernance. Je m'associe avec ce qui vient d'être dit sur les moyens qui peuvent être employés pour défendre une vision alternative de ce qui est en train de se dérouler en conseil d'administration de la Fondation nationale des Sciences politiques. Il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain », si je puis dire, c'est-à-dire que certaines revendications ou certaines inquiétudes qui sont relevées par des canaux peu institutionnels, c'est vrai, sont tout à fait justes. C'est ce sur quoi en ma qualité de représentant étudiant au sein de la FNSP je souhaitais revenir.

Va-t-on souhaiter tirer la sonnette d'alarme sur la future désignation du président ou plutôt de la...

### **Jeanne LAZARUS**

Excusez-moi, monsieur LE CORRE, je préfère que nous gardions ce point pour après, que nous terminions sur cet enjeu et sur cette question des moyens que vous avez qualifiés de « peu institutionnels » et qui sont précisément l'inverse : c'est-à-dire des moyens institutionnels qui ont été utilisés d'une façon qui est problématique. Nous parlerons ensuite, si vous le souhaitez, de la procédure de désignation.

### **Thomas LE CORRE**

Comme vous le préférez, madame la présidente. Je peux en reparler après.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous redonnerai la parole.

### **Antoine DEFRUIT**

J'ai également un certain nombre de points sur la désignation du prochain ou de la prochaine présidente/président de la FNSP, mais nous l'aborderons juste après. Sur la question de ces moyens institutionnels qui ont été utilisés, on peut dire, de manière étonnante, cela n'aide pas à l'apaisement dont nous avons besoin, même si nous ne pouvons pas douter que M. METZGER soit attaché à la stabilité de notre institution en tant qu'ancien président du Conseil de l'institut. Simplement, il faut que nous ayons une réaction forte. Il me semble qu'il pourrait être bénéfique d'envisager une réaction commune des membres du Conseil de l'institut vis-à-vis de ces événements qu'il y a eus récemment. Cela pourrait être bénéfique pour clarifier la situation et pour mettre au clair le fait que ces moyens institutionnels n'ont pas à être utilisés comme ils l'ont été.

**Jeanne LAZARUS**

Qu'entendez-vous par une réaction collective ? Pensez-vous à une motion, à une demande de saisie de la commission de déontologie, par exemple ?

**Antone DEFRUIT**

Ce peut être une motion, a minima un courrier de la part des membres du Conseil de l'institut ou au moins de la part des membres du bureau du Conseil de l'institut, ou de la communauté de Sciences Po pour expliquer qu'il n'est pas acceptable ou normal que des faits comme ceux dont nous parlons se produisent.

**Jeanne LAZARUS**

Oui, je suis tout à fait favorable à cette possibilité.

**Simon CORDONNIER**

Je souhaitais juste m'associer au nom de la CFDT Sciences Po aux propos de M. CHATRIOT que je partage totalement. À titre tout à fait personnel, pour commenter ce que disait M. DEFRUIT, je me permets de douter de la volonté de M. METZGER de ne pas déstabiliser l'institution, mais c'est à titre personnel. Je suis tout à fait pour la proposition d'une lettre émanant du bureau.

**Bénédicte DURAND**

Un petit mot et je m'excuse par avance, mais je devrais absolument vous quitter à 11 h 30 pour une réunion qui me fait rencontrer des auditeurs sur le FLE dans notre institution. Je ne pourrai pas les faire attendre et vous prie de m'en excuser.

Je rejoins une question qui a été posée sur la responsabilité de la direction de Sciences Po dans les opérations électorales qui touchent le conseil d'administration. Elle est très simple : les services de la direction de Sciences Po, de l'IEP, sont à la disposition du président de notre établissement, à tout moment. C'est donc lui, et lui seul, qui est en responsabilité de les mobiliser ou de ne pas les mobiliser. Cela est valable à la fois pour des questions de services juridiques ou des services de communication qui sont naturellement à la disposition du président de la fondation. Pour ce qui me concerne personnellement, je souhaiterais dire à quel point je ressens de façon tout à fait urgente la nécessité que les comportements s'apaisent et reviennent dans un cadre à la fois civique, déontologique et respectueux de nos étudiants, de nos enseignants, et de nos salariés dans un moment où, je le rappelle à tous, nous traversons une crise longue, je parle de la pandémie, à laquelle s'est ajoutée une crise morale et de gouvernance qui nous éprouvent tous de manière extrêmement forte. Effectivement, j'appelle de mes vœux qu'un retour à des comportements normaux nous anime. Par ailleurs, encore une fois, les services que je dirige sont à la disposition du président de la fondation.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Sur ce point, à moins qu'il n'y ait des objections, le bureau s'engage à rédiger rapidement un courrier à l'attention de toutes les communautés pour exprimer son indignation, nous trouverons les mots les plus justes, vis-à-vis du fait d'utiliser des listes à des fins de déstabilisation et en dehors de tout contrôle institutionnel.

Le deuxième point, si j'ai bien entendu, est la question de cette procédure de désignation. Monsieur DEFRUIT, vous étiez inscrit le premier, je crois, j'imagine que c'est sur ce sujet. Je vous donne la parole.

### **Antoine DEFRUIT**

Oui, tout à fait, merci madame la présidente. Il aurait été bien d'évoquer un certain nombre de points en effet avec M. le président SCHWEITZER. Malheureusement, il a dû nous quitter, c'est regrettable. Sans remettre en cause la singularité et l'indépendance de la Fondation nationale des sciences politiques, l'institut partage avec elle un nom, une image, une réputation et donc, nous sommes concernés. Les retours que nous avons des étudiants sont unanimes : ils ont le sentiment que le processus d'élection est opaque malgré certains efforts d'information qui ont été faits. On doit donc essayer d'éclaircir les causes de ce sentiment qui paraît pour l'heure justifié à certains égards et tout d'abord, le processus de préselection des candidats opéré par le comité dédié qui fait que les candidatures sont soumises individuellement au vote du conseil d'administration sans que celui-ci puisse savoir, au moment de faire son choix, quelles candidatures lui seront soumises s'il rejette celle qui lui est présentée. C'est difficilement compréhensible au-delà de faire durer encore plus l'incertitude qui frappe notre institution. On voit mal comment ce processus pourrait permettre aux membres du CA de faire leur choix de manière éclairée et souveraine. Cela introduit une opacité supplémentaire sur les critères de la sélection opérée par le comité, et j'en viens au deuxième point. Certains candidats à la présidence de la FNSP, je pense à Pascal PERRINEAU et à Romain RANCIÈRE, ont affirmé dans la presse qu'ils avaient été écartés du fait de leur âge et de leur sexe. Sans qu'on puisse savoir si ces affirmations sont avérées ou non, elles ne font l'objet d'aucune dénégation et M. le président SCHWEITZER avait indiqué qu'il serait préférable qu'une femme soit élue à la tête de la FNSP. Cela suscite des inquiétudes, notamment parce que les raisons du rejet de ces candidats ne sont pas claires, mais en plus, certaines voix s'inquiètent du fait que la désignation d'une femme à la présidence de la FNSP soit opérée dans le but de désigner un homme à la tête de l'Institut d'études politiques. Ce sont des inquiétudes qui sont justifiées par l'opacité en jeu, c'est donc un seul et même sujet.

Enfin, sans remettre du tout en cause la qualité de la candidature de M<sup>me</sup> Laurence BERTRAND DORLÉAC, il rajoute encore à l'opacité ambiante le fait que ce soit une membre du comité de recherche qui a été chargée d'auditionner et de sélectionner des candidats à la présidence de la FNSP, qui se porte à son tour candidate à cette même présidence et qui constitue la seule candidature retenue. Ce sont plusieurs points inquiétants et sur lesquels il me semble que nous devons réfléchir éventuellement pour que cela mène à des changements concrets.

### **Jeanne LAZARUS**

En l'absence du président SCHWEITZER, je ne vais pas le remplacer, mais étant moi-même membre de ce comité, je peux répondre à un certain nombre de questions. Nous allons d'abord faire un tour de parole et je répondrais aux questions auxquelles je peux directement répondre.

### **Dominique CARDON**

Bonjour à toutes et tous. Dans la prolongation de ce qu'a dit Alain CHATRIOT, je voudrais essayer de rapporter à notre conseil ce qu'il s'est dit au sein de la communauté académique, et notamment au sein de ce nouveau format qui a été mis en place, que l'on appelle le Sénat académique, qui rassemble l'ensemble des chercheurs permanents de la faculté académique à l'initiative du Conseil scientifique et de sa présidente, Cornelia WOLL. Je pense qu'il est important que nous vous rapportions ce qu'il s'est dit. Je vais insister sur trois choses.

La première est qu'on entend bien les critiques qui viennent d'être adressées, qui peuvent être adressées et qui sont nombreuses à l'extérieur et à mon avis injustes à l'égard de la procédure. Ce qui a été dit au sein du Sénat académique et je le dis de façon.. c'est toujours compliqué... On ne vote pas, ce n'est pas une assemblée générale, il y a une sorte de consensus qui s'exprime, consensus n'est pas unanimité, mais il n'y a pas eu de voix discordantes en tout cas qui se sont manifestées dans les trois points que je vais rapporter, ce qui témoigne donc une sorte d'agrément collectif. On ne peut pas en tirer plus de force, c'est quand même une force importante qui montre une convergence des vues au sein de la communauté. Il y a beaucoup de critiques sur la procédure actuelle, mais elle est quand même nettement mieux, et c'est presque une conquête par rapport à la situation à laquelle nous obligent les statuts à travers le vote des fondateurs. Il nous semble, nous, qu'il faut quand même défendre la qualité de cette procédure *ad hoc* qui a été mise en place. Elle a sans doute ses imperfections dans la communication qui a été faite, mais le CA a décidé d'une procédure, il a créé un comité de sélection qui a été plus ouvert que les membres du CA, qui a permis d'auditionner des candidats qui sont ensuite rapportés au conseil

d'administration. C'est en réalité, d'un point de vue démocratique et de la transparence, une procédure qui est meilleure que la situation initiale. Nous avons noté au sein du Sénat académique que toute *ad hoc* soit-elle, cette procédure, Laurence BERTRAND DORLÉAC a démissionné du comité de sélection pour le nouveau processus qui a été mis en place.

Deuxième point qui est apparu très fortement au sein de la discussion qui a eu lieu le 7 avril du Sénat académique : c'est notre indignation face à la campagne qui a eu lieu contre Nonna MAYER et les effets qu'a eus cette campagne sur les décisions prises par le conseil d'administration. Je pense que d'autres vont insister sur ce point.

Je voudrais insister sur le troisième point : lors de nos discussions, nous étions 130, 140, nous avons discuté des nouvelles propositions qui étaient faites et qui ont été auditionnées par le comité de recrutement. Un consensus s'est exprimé, et je redis que consensus n'est pas unanimité, mais aucune voix ne s'est portée contre, à l'égard de la candidature de Laurence BERTRAND DORLÉAC. Elle a reçu l'assentiment de la communauté académique tout comme, je dois le dire, Nonna MAYER était sans doute, mais pas à travers la même procédure, aussi soutenue par la communauté académique, afin de manifester et d'être moins silencieux que nous l'avons été dans la première phase de ces discussions internes à notre institution. Et pour ne pas porter la voix à travers ce Sénat académique, l'ensemble des directeurs d'unité de laboratoire de Sciences Po et directeurs de département, à l'exception de notre présidente Jeanne LAZARUS qui est aussi directrice du département et impliquée dans ce processus, nous avons signé une tribune de soutien dans le journal *Le Monde* qui est parue le 8 avril pour souligner que Laurence BERTRAND DORLÉAC portait des valeurs de pluralisme, de rigueur scientifique et d'honnêteté intellectuelle et pour manifester ainsi la voix de la communauté académique de Sciences Po pourrions-nous dire, même s'il peut y avoir un consensus sans unanimité.

### **Ethan WERB**

Je voudrais m'exprimer à la fois sur vos propos liminaires et ceux de François HEILBRONN sur ces tags antisémites. Passé le sentiment de sidération, je pense qu'il faut se demander ce qu'on fait parce que cet antisémitisme sur le fronton de Sciences Po n'est pas uniquement un antisémitisme de façade qui est extérieur à l'institution parce que ces manifestations de l'antisémitisme, on les retrouve aussi au sein de Sciences Po. Je voudrais revenir sur les situations des étudiants juifs de Menton qui subissent une situation comme finalement on a pu voir dans ces tags, qui lient à la fois une sorte d'antisionisme derrière laquelle se cache un antisémitisme qui est véritable : des professeurs qui interpellent des étudiants juifs en leur demandant de se décentrer, finalement de sortir de leurs perspectives juives, qui seraient avec un fort soupçon portés sur eux. Ce sont des situations comme cela que l'on peut voir au sein même de l'institution et qui sont un vrai problème et qu'on retrouve particulièrement à Menton où la situation est difficile. Au-delà d'une cellule de veille qui est indispensable, il y a aussi l'enjeu de la formation, ce qui passe au début, dans les premiers temps de la formation à Sciences Po lors de la préentrée. Je pense qu'il est indispensable que des mesures soient prises dans ce sens pour qu'il y ait des changements à l'intérieur et qu'on ne continue pas à nous dire « oui, l'antisémitisme est quelque chose de mal, mais c'est quelque chose qui est forcément extérieur, qui ne nous concerne pas » alors que ces tags sont un symptôme d'un antisémitisme qui est croissant et global. L'antisémitisme n'est pas une haine du passé, c'est aussi une haine qu'on peut retrouver à l'intérieur même de notre institution. Il est important d'agir en ce sens pour qu'il y ait des actions. L'émotion, c'est très bien, mais si cela ne mène pas à une action concrète et efficace, c'est inutile.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci, monsieur WERB. Entre-temps, M. DEFRUIT m'a envoyé une proposition de motion à propos de la lettre envoyée par Nicolas METZGER. M. DEFRUIT propose de la mettre dans le chat et que nous votions dessus pour que ce soit une motion adoptée dès aujourd'hui par le Conseil de l'institut avant même la lettre que nous écrivions au nom du bureau. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

### **Timothé BULTINGAIRE**

Je vote contre. Pour ma part, c'est plutôt une abstention, et une demande qu'il y ait un vote au prochain Conseil de l'institut, car on sort tout d'un coup une motion. Je n'ai pas le temps d'en parler aux personnes que je représente, c'est-à-dire mon syndicat. Il est un peu précipité après 2 heures 37 de Conseil de l'institut de sortir cela. Je ne suis pas opposé à cette motion, mais...

**Jeanne LAZARUS**

3 heures 7, monsieur BULTINGAIRE.

**Timothé BULTINGAIRE**

Oui, 3 heures 7.

**Jeanne LAZARUS**

... trop épuisé pour voter une motion, je l'entends parfaitement. Peut-être que d'autres voix diront autre chose, mais si vous préférez que nous attendions, nous pouvons tout à fait attendre. Mais notre prochain conseil aura lieu dans plus d'un mois, cette question sera un peu défraîchie. Faire tout de suite permettrait de sortir du conseil avec une motion. J'entends bien le problème de l'urgence dans laquelle s'est fait. Je ne sais pas si d'autres personnes voudraient aller dans le sens de voter aujourd'hui ou de voter autrement.

**Thomas LE CORRE**

Madame la présidente, juste une remarque sur ce vote. Pour en avoir discuté avec l'administration de Sciences Po et les membres de ce conseil, je suis très embêté par cette motion car on ne sait pas exactement ce qu'il s'est passé ni quels canaux sur le plan technique ont été utilisés pour diffuser la pétition. Si ce sont les canaux souverains, j'ai envie de dire, de l'association des Alumni, ils sont tout à fait en droit d'utiliser leurs canaux pour diffuser quelque information que ce soit. C'est leur droit. Ce qui est embêtant est de savoir si ce sont des canaux des adresses e-mail de Sciences Po, des canaux de Sciences Po. D'après les dernières informations que nous avons eues du côté des étudiants, on ne le sait pas vraiment. C'est tout le problème.

**Jeanne LAZARUS**

Il y a deux envois différents : l'envoi par l'association des Alumni. On peut discuter de la légitimité d'utiliser cet outil pour un tel envoi. Et par ailleurs, il y a l'envoi hors association à tous les enseignants, tous les étudiants et tous les salariés à travers des listes qui n'ont pas lieu d'être puisque vous savez tous que les listes doivent être déclarées à la Cnil. Il y a donc un vrai souci sur le fait que ces listes existent et soient utilisées en dehors d'une institution qui a, en bonne et due forme, déclaré les listes.

Je vois bien le problème de faire un vote immédiatement mais aussi le problème de trop attendre. Nous pouvons peut-être nous contenter de ce que nous avons dit, c'est-à-dire une lettre écrite par le bureau qui tiendra lieu de motion. C'est vrai que beaucoup de membres du conseil sont déjà partis. Je ne veux pas imposer une motion à la va-vite. Je n'irai pas au vote si cela pose trop de problèmes, mais je pense qu'il faut que nous marquions rapidement le coup.

**François HEILBRONN**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que vous avez toute légitimité avec le bureau pour rédiger cette lettre. Je pense qu'il faut être explicite même dans le communiqué en nommant Nicolas METZGER, à l'origine de nombreux courriers adressés sans légitimité aucune à la Communauté enseignante et aux Conseils de Sciences Po. Il faut expliquer qu'il n'est plus le président du Conseil de l'institut qu'il ne le représente d'aucune sorte et qu'il n'est même plus enseignant à Sciences Po. Il faut le délégitimer à l'extérieur puisqu'on le voit, il est repris dans Le Monde et autres médias. Il faut donc être assez explicite. Je trouve que le bureau a toute légitimité pour intervenir, pour rédiger cette lettre. Nous avons confiance dans le bureau sur ce sujet et pour cette rédaction évidemment.

**Pascale EISENBERGER**

Je soutiens la motion aujourd'hui. Il me semble que dans plus d'un mois, ce sera bien tardif. Certes, des membres sont déjà partis, mais nous sommes toujours assez nombreux. Si nous décidons tous ensemble qu'il est important de mettre le holà, autant le faire aujourd'hui.

**Simon CORDONNIER**

À défaut d'une motion, est-ce qu'on peut voter sur le principe de l'envoi de cette lettre par le bureau, sur le fait qu'il n'y a pas d'opposition majoritaire, peut-être à l'unanimité mais que nous retrouvons une vraie majorité et que nous puissions nous en revendiquer dans l'envoi de cette lettre ? Si j'ai bien compris, il s'agit d'un blanc-seing puisque la lettre en question, vous ne l'envoyez pas, elle n'est pas

écrite. Nous nous engageons évidemment à respecter l'esprit des débats qui ont eu lieu qui ont quand même convergé dans une même direction.

### **Romarc LAZERGES**

Je crois qu'il y a deux problèmes spécifiques : les envois multiples depuis quelques semaines, voire quelques mois de Nicolas METZGER par tous les canaux possibles d'ailleurs. Il y a un sujet association des anciens qu'il ne faut pas négliger. Je ne sais pas si cela justifie deux courriers de votre part, madame la présidente, ou un seul, mais je crois qu'il y a un sujet. Nous avons par ailleurs, et je ne suis pas le seul j'imagine, reçu un autre e-mail hier directement du président de l'association des anciens qui bien entendu, a tout à fait le droit d'être candidat à la présidence de la FNSP, mais il me semble beaucoup plus discutable que lui aussi participe d'une forme d'entreprise de déstabilisation de l'institution en formant des groupes de travail, comme si les groupes de travail n'étaient pas déjà au sein de l'institution. L'association des anciens, ce n'est pas totalement anodin, ce sont des gens extérieurs, ce sont des gens qui participent à l'image de l'institution, ce sont des donateurs. Je crois qu'il y a là un problème qui n'est pas nul et qu'il faut aussi traiter. Ce sont deux problèmes distincts. En plus, le fait que l'association des anciens se soit fait le porte-voix de Nicolas METZGER confond les deux problèmes. J'attire donc votre attention, madame la présidente. Je m'associe de toute façon à tout ce qui a été dit, pardon d'occuper une deuxième fois le micro. Je pense qu'il faut traiter ces deux sujets qui sont distincts. Je m'adresse aussi à Bénédicte DURAND : la relation avec l'association des anciens doit être traitée parce que l'association des anciens ne peut pas se permettre dans le contexte actuel de jouer contre son camp.

### **Jeanne LAZARUS**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le Conseil de l'institut est légitime pour s'exprimer vis-à-vis de son ancien président. Il me semble qu'il y a vraiment nécessité de le faire et de le faire rapidement. Sur l'association des anciens, c'est une question plus générale qui touche aussi la FNSP. Je suis entièrement d'accord sur le fait qu'il doit être dit que cette association ne doit pas servir aux fins politiques de quelques-uns, mais je ne suis pas certaine qu'une lettre ou une motion du Conseil de l'institut sur ce sujet soit réellement le bon endroit. En revanche, je crois que la commission de déontologie, puisque nous avons actuellement un groupe de travail sur la déontologie, pourrait se saisir de cette question et pourrait justement nous dire quels seraient les canaux les plus adaptés pour intervenir et pour exprimer notre inquiétude vis-à-vis de ces usages.

Si je comprends bien, nous pourrions voter sur le fait de donner mandat au bureau d'écrire la lettre, ce qui permet de ne pas voter sur une motion. Cela vous convient-il ? Parfait.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

*Le Conseil de l'institut est favorable à la majorité sur le fait de donner mandat au bureau afin d'écrire la lettre (3 abstentions).*

C'est adopté. Nous repartons en arrière, je vais essayer de reprendre le fil de la question de M. DEFRUIT sur le processus de désignation de la présidence du conseil d'administration. Y a-t-il d'autres questions sur le processus ? Je répondrai ensuite.

### **Émeric HENRY**

C'est juste pour réinsister sur un point qui a été fait sur Nonna MAYER. Il y a eu une campagne intense, peut-être que tout le monde n'est pas au courant, de déstabilisation de la candidature de Nonna MAYER qui vise à caricaturer ses recherches. Je suis économiste, je ne travaille pas sur des sujets spécialement polémiques, mais il se trouve que les sciences sociales vont forcément se pencher sur des questions polémiques et que ces attaques qui ont été menées sont des attaques sur la liberté académique. On a réagi en tant que communauté académique à l'unanimité pratiquement pour écrire un texte condamnant ces attaques et le fait qu'elles ont pu influencer les débats. Je pense que plus généralement, la communauté de Sciences Po doit prendre conscience que ce genre d'attaques sur la liberté académique ne sont pas acceptables. Je voulais réinsister sur ce point.

## **Jeanne LAZARUS**

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce point, je vais répondre à M. DEFRUIT. Sur la présélection des candidats, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris un élément. Vous disiez que les membres du conseil d'administration avaient voté sans savoir quelles candidatures seraient soumises s'ils votaient contre la candidate. Vous faites allusion au fait dans un premier temps, que le comité de recherche s'est réuni, a auditionné trois candidats, a décidé de ne présenter qu'une candidate, Nonna MAYER, et le conseil d'administration n'a pas voté aux deux tiers pour cette candidate. À ce moment-là, le conseil d'administration ne pouvait évidemment pas savoir quels seraient les candidats qui allaient se présenter dans un deuxième temps puisque le processus est reparti de zéro après ce vote négatif vis-à-vis de la candidate. À ce moment-là, il n'y avait pas de candidat qui allait se présenter, on ne les connaissait pas puisque le conseil s'est réuni le jeudi, et le vendredi, le comité de recherche s'est à nouveau réuni, et a décidé de relancer les opérations. Un communiqué a été envoyé le vendredi soir et les candidatures sont arrivées par la suite. Il n'y avait donc pas la possibilité que qui que ce soit connaisse les candidatures soumises.

Sur le deuxième point, concernant la question d'une femme et de l'éventuelle volonté d'élire une femme pour élire un homme ensuite à la tête de l'institution, je crois vraiment que ce sont des constructions un peu imaginaires. Sur le fait de choisir une femme pour diriger la FNSP, c'est dans le procès-verbal du 13 janvier, certes, cela a été dit par le président de la FNSP qui préférait qu'une femme soit élue. À aucun moment cela n'a voulu dire que les candidatures des hommes auraient été discriminées, elles ont été entendues lors de nos débats. Nos débats sont confidentiels, mais je peux vous assurer sur mon honneur que la question du sexe des candidats n'a absolument jamais été abordée, ni de leur âge d'ailleurs. Ce ne sont pas des raisons pour lesquelles les candidatures n'ont pas reçu le soutien des membres du comité de recherche. Ce n'est pas pour ces raisons-là. Les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus sont des raisons confidentielles puisque pour pouvoir se parler en comité de recherche de façon efficace et pouvoir dire vraiment ce qu'on a sur le cœur, il faut que ce soit confidentiel. Tout le monde sait bien qu'on ne dit pas la même chose si on sait que cela peut être répété. Beaucoup de choses ont été répétées, hélas ! Il faut que nous réfléchissions sur cette impossibilité de garder cette confidentialité, à la fois essayer de mieux la garder d'une part, mais aussi prendre acte du fait que les choses qui nous paraissaient devoir évidemment être confidentielles, finalement, se sont retrouvées dans la presse. Nous aurions plutôt dû prendre les devants, ne pas attendre que ce soit étalé dans la presse. Par exemple, le nom des candidats, et je plaide la naïveté, à mes yeux n'avaient pas à être révélé parce qu'il arrive extrêmement souvent que des candidats se présentent à certains postes en ne souhaitant pas que cela se sache. S'ils ne sont pas pris, l'institution dans laquelle ils sont préalablement peut leur en tenir rigueur. Je pense notamment à Monsieur RANCIÈRE qui est en poste dans une université américaine. Je n'avais aucune certitude qu'il souhaitait que son nom soit rendu public. En tant que membre du comité de recherche, ce n'était pas à moi de le faire.

Ce sont peut-être des choses sur lesquelles il faut que nous réfléchissions à nouveau, que nous ayons une autre vision de ce qui doit être confidentiel de ce qui doit être public. Je vous avoue que nous n'avions pas anticipé la violence de la campagne à laquelle tout ce processus a été confronté, et notamment vis-à-vis de Nonna MAYER qui a été l'objet d'une campagne de calomnies indigne de l'excellence et de la qualité de son travail et de sa personne. C'est aussi dans ces conditions que nous avons travaillé. Certes, il y a des améliorations, certes il y a beaucoup de maladroites. Il est certain qu'il n'y a eu aucune malhonnêteté. S'il y a eu des pressions sur le comité de recherche, elles viennent de l'extérieur et elles ne sont pas liées au fait que le comité de recherche aurait eu en tête la volonté de nommer telle ou telle personne. Je reviens sur le dernier point, le fait que Laurence BERTRAND DORLÉAC ait été membre du comité de recherche initialement. C'est peut-être d'une certaine façon la preuve que les choses n'étaient pas préméditées parce que si nous avions dès le 13 janvier eu en tête que Laurence BERTRAND DORLÉAC devienne présidente de la FNSP, je peux vous assurer que nous aurions fait en sorte qu'elle ne soit pas dans le comité de recherche, qu'elle soit candidate et que nous l'élisions et que tout se passe plus rapidement et plus simplement. Si elle a été candidate dans la deuxième partie de ce travail, c'est bien que, arrivés devant l'impasse qui était le vote négatif vis-à-vis de Nonna MAYER, nous avons réfléchi au sein du comité de recherche, dont le rôle est de chercher des candidats – ce n'est pas la même chose qu'un comité de sélection. Son rôle n'est pas tellement de recevoir des candidatures, mais de chercher des candidatures. Laurence BERTRAND DORLÉAC nous a paru la personne qui avait les qualités nécessaires pour lier entre elles toutes les communautés de

Sciences Po qui sont présentes au sein du conseil d'administration. Nous étions toutes et tous absolument certains qu'elle serait une excellente candidate. C'est pour cela que nous lui avons demandé de se présenter à la candidature, ce n'est pas elle qui en a pris l'initiative, selon les procédures normales d'un comité de recherche. Elle a démissionné de ce comité et a ensuite été candidate. Son audition a confirmé que nous souhaitions présenter sa candidature au conseil d'administration.

Je reviens sur le Sénat académique. Laurence BERTRAND DORLÉAC a envoyé sa profession de foi au Sénat académique. Les membres du conseil d'administration l'ont également reçue. Tout le monde a pu mesurer l'immense qualité de cette profession de foi et du projet qu'elle porte pour la FNSP.

J'ai été un peu longue, mais j'espère avoir pu éclairer certains points. Je reste disponible s'il y a d'autres questions.

### **Thomas LE CORRE**

Merci pour vos éléments de réponse. Nous avons pu en discuter c'est vrai, à plusieurs reprises, notamment en conseil d'administration. J'aimerais revenir sur un aspect particulier qui n'a pas encore été évoqué dans ce débat. Je vais être le plus bref possible. Quand je fais une courte revue de presse, j'ai *Le Point* il y a trois jours « Sciences Po, Laurence BERTRAND DORLÉAC va prendre la tête de la FNSP, *Le Monde* « Sciences Po : l'historienne Laurence BERTRAND DORLÉAC qualifiée pour prendre la tête de la FNSP », ou encore *Le Figaro* « Sciences Po Paris, Laurence BERTRAND DORLÉAC choisie pour succéder à Olivier DUHAMEL pour la présidence de la FNSP ».

Ce que je trouve assez flagrant dans cette courte revue de presse, et j'aurais pu vous citer un nombre de titres assez important, est qu'on se demande pourquoi nous irions voter dans quelques jours puisqu'a priori, une personne a déjà été désignée pour prendre la tête de la FNSP. Je comprends vos éléments de réponse, notamment sur le comité de recherche, mais nous parlons d'une procédure hors statut et nous n'avons jamais pu statuer sur cette proposition en tant qu'élus étudiants, mais aussi en tant qu'élus tout court. On ne nous a proposé qu'un seul candidat. Si on reprend la sémantique américaine du *Search Comity*, très souvent, le comité de recherche propose plusieurs candidats. Ce sont ensuite les élus qui statuent entre les candidatures. Je suis désolé, mais même si M<sup>me</sup> Laurence BERTRAND DORLÉAC a démissionné effectivement de ses fonctions au sein du comité de recherche, on reste dans une situation de conflit d'intérêts latent. Pour cette personne, quelles que soient ses qualités et je suis le premier à les louer, c'est quand même d'être juge et partie.

Quand vous parlez des attaques de M. METZGER contre l'institution, le problème est qu'il n'y a pas que M. METZGER. Quand on lit la presse depuis des semaines, il y a aussi Romain RANCIÈRE, il y a aussi Pascal PERRINEAU. Il y a tout un tas d'intervenants qui font des interventions, y compris la communauté étudiante, pour dire qu'il y a un vrai problème de légitimité et de démocratie dans tout ce processus. Qu'il y ait eu des progrès par rapport au processus antérieur, c'est une évidence. Mais ce n'est pas parce qu'il y a eu des progrès par rapport à une situation totalement archaïque qu'on doit s'en satisfaire. On est à un moment charnière, on est dans une crise institutionnelle sans précédent, on est acculés de tous les côtés et cette procédure est beaucoup trop opaque.

En tant qu'étudiant, avec Anaïs, je suis dans la même situation qu'il y a un peu plus d'une semaine : on est bien embêtés de savoir qu'on a déjà une future présidente de la FNSP sans avoir pu voter.

### **Jeanne LAZARUS**

Monsieur LE CORRE, je vous ferai remarquer que la semaine dernière, vous avez pu voter et vous avez vu que le conseil d'administration avait un vrai rôle puisqu'il a pu rejeter la candidature présentée par le comité de recherche. Il me semble donc que le comité de recherche n'est pas en mesure d'imposer quoi que ce soit au conseil d'administration.

Sur les personnes juges et parties, « juge et partie » signifie d'être candidat et de voter. La seule personne qui était candidate et qui a voté, me semble-t-il, est Pascal PERRINEAU. Laurence BERTRAND DORLÉAC n'a pas voté pour elle et ne votera pas pour elle puisqu'elle ne siège plus au conseil d'administration. Cela me semble répondre à vos deux objections.

### **Antonin FERREIRA**

Juste pour revenir rapidement sur un point de la réunion que je trouve assez pathétique, déplorable. On a entendu madame la directrice par intérim de Sciences Po, et il est dommage qu'elle n'ait pas pu rester, dire qu'il fallait retrouver le respect des personnes et le respect des échanges, et notamment des étudiants

au sein de Sciences Po. Je remarque tout à l'heure en faisant une simple remarque, une simple interrogation sur la stratégie prise par Sciences Po qu'on me répond avec beaucoup de mépris et là, je pense que je vais me faire le porte-parole d'autres étudiants. Quand on pointe et qu'on questionne un peu des choses de fond et de stratégie sans attaquer qui que ce soit, mais juste sur la stratégie de Sciences Po, c'est aussi notre rôle en tant qu'étudiants, et qu'on se fait le porte-parole de beaucoup de nos camarades et aussi de personnes en dehors de Sciences Po, recevoir des réponses comme cela d'un tel mépris sans aucune réponse, d'ailleurs sur le fond, est assez déplorable je trouve. Je trouve que c'est complètement contraire à tout ce qui a été dit dans la réunion sur la communication. Je suis désolé, mais je préfère qu'on discute librement au sein de ce conseil sans tabou et dans le respect plutôt que de le faire par voie de presse interposée et ajouter des scandales aux scandales que suscitent l'institution. Sur le fond, et je vais revenir rapidement là-dessus, je pense que c'est un sujet. Il y a un débat à avoir.

À Sciences Po depuis 150 ans, on étudie en français. Il y a un choix qui est fait de développer la filière Europe Amérique du Nord, de développer les enseignements au collège U, pas aux masters, en anglais et à plus de 25 %, ce qui est énorme, ce qui est aussi un frein social pour beaucoup d'étudiants. Je sais qu'en première année, si je n'avais pas eu le choix, et que je n'avais eu comme possibilité d'aller à Reims en Euram, je n'aurais pas pu parce que je n'aurais pas pu suivre les enseignements en anglais, c'est un marqueur social évident. C'est un frein pour un tas d'étudiants internationaux aussi et c'est évidemment un choix politique surtout au moment où justement, Sciences Po en tant qu'école française et européenne se situe dans un moment où le Royaume-Uni vient de quitter l'Union européenne. Tout un tas de réflexions vient en tête.

Pour conclure, aussi comment ne pas voir le lien entre cette stratégie et les apprentissages qui sont faits sur ces campus spécialisés et certaines dérives ? Je ne sais pas si je dois le rappeler mais il y a quelques mois, sur le campus de Reims, des étudiants ont décidé à travers le mouvement Being Black at Sciences Po sur les réseaux d'appeler à instaurer une forme de nouvelle ségrégation raciale sur la mode de ce qui se fait dans certains campus américains au sein de Sciences Po.

C'est aussi un questionnement que je produisais de la manière la plus respectueuse possible et de manière à construire un échange. J'espère que vous pourrez transmettre le message à M<sup>me</sup> DURAND. Comme souvent, lorsqu'on soulève des questions de fond, on se voit répondre par de la désinvolture ou du mépris, surtout dans une période où justement, on est tous d'accord pour dire qu'il faut retrouver de la communication et du respect au sein de Sciences Po et de ses institutions.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je ne suis pas sûre d'avoir entendu le mépris dont vous parlez, j'ai plutôt entendu une réponse...

### **Antonin FERREIRA**

Quand elle m'a dit « n'est pire sourd celui qui ne veut entendre » alors que je posais simplement une question basée sur des chiffres, ceux du rapport.

### **Jeanne LAZARUS**

Je crois qu'elle parlait plutôt à ce moment-là des campagnes de presse et des articles sur Sciences Po que de votre intervention.

### **Antonin FERREIRA**

Je ne crois pas, elle défendait le programme Euram, ce qui est très bien, mais je trouve qu'il n'y a pas vraiment eu de réponse sur le fond sur l'anglicisation des cursus qui, je pense, est un sujet important. Elle a glissé cette phrase à ce moment-là que je trouve assez dommageable.

### **Jeanne LAZARUS**

Je ne l'ai pas tout à fait compris de la même façon, mais elle n'est malheureusement plus là pour répondre. Il est midi, je vous propose d'aller tous déjeuner. Je vous remercie de ces échanges extrêmement riches aujourd'hui. Nous nous retrouvons dans un mois, le 18 mai.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 12 h 03.*